

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**MEMOIRE POUR LE DIPLOME UNIVERSITAIRE
en Histoire de la Psychiatrie**

Présenté et soutenu le 10 septembre 2022

par

BARBARINI Fabienne

**« Mise en perspective : cinq points de vue de l'intérieur de l'hospice
de l'Antiquaille entre 1825 et 1835 »**

Direction du DU : Pr Bernard Granger

Coordination pédagogique : Claude Harel

Contact : docbarbarini@orange.

Table des matières

Méthode et sources principales :	5
<i>Recherches sur internet</i>	5
<i>Les ouvrages d'historiens spécialistes</i>	5
<i>Les archives municipales</i>	5
L'article du 9 janvier 1831 du journal du commerce de la ville de Lyon	6
<i>Quelques mots sur la création de l'antiquaille en 1803</i>	8
<i>Analyse de l'article</i>	8
HURE Jeune : Le journaliste engagé	10
<i>Une enquête journalistique complète sur les hospices de Lyon par Huré Jeune</i>	10
<i>Présentation du livre</i>	10
<i>Hure Jeune : Quelques éléments biographiques</i>	15
Le principal incriminé : Qu'a fait l'ABBE LAFFAY ?	19
<i>L'abbé Laffay</i>	19
<i>L'abbé Bez parle de l'abbé Laffay et des patientes de l'hospice</i>	19
<i>La présence et le rôle des religieux à l'hospice de l'Antiquailles</i>	21
<i>La Révolution et L'Eglise : L'effondrement de la situation de l'Église</i>	23
<i>La laïcisation des hôpitaux</i>	24
<i>Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés</i>	24
Le Dr PASQUIER René : Le médecin méthodique	27
<i>Présentation biographique</i>	27
<i>Présentation succincte des rapports</i>	27
<i>La médecine hygiéniste</i>	34
ACHARD-JAMES Jean-Marie : l'administrateur	36
<i>Le conseil d'administration de l'Antiquaille</i>	36
<i>Achard-James Jean-Marie</i>	36
<i>Son livre Histoire de l'Antiquaille</i>	37
BIARD François Auguste, le peintre	42
<i>Le tableau</i>	42
Conclusion :	48
BIBLIOGRAPHIE	50

Mise en perspective : cinq points de vue de l'intérieur de l'hospice de l'Antiquaille entre 1825 et 1835

Le XIX^{ème} siècle est une époque tumultueuse, qui voit s'opérer de nombreuses mutations tant politiques qu'économiques et sociales. Les mouvements de révoltes populaires s'organisent, la séparation de l'église et de l'état débutée sous la Révolution de 1789 se poursuit, la laïcisation des hospices est en œuvre, on assiste à la création des asiles d'aliénés et au développement de l'approche médicale de la folie. Voir l'hospice comme un lieu de cristallisation des débats sociétaux permet de questionner l'origine de l'approche médicale aliéniste et hygiéniste de la folie. Pour éclairer cette question par d'autres points de vue, j'ai placé ma focale sur un exemple lyonnais : l'hospice de l'Antiquaille. Je propose de croiser les points de vue de cinq personnes qui sont allés à l'Hospice pour des motifs différents, sur une période d'une dizaine d'années entre 1825 et 1835 et qui ont témoigné de leur expérience. Les enjeux de la relation des cinq témoins avec l'Hospice sont très différents. La complémentarité des points de vue permet une mise en perspective de ce qui se passait à l'intérieur de l'Hospice. Le point de départ de cette enquête historique est un article de journal dénonçant les abus de l'aumônier, qui m'a intriguée car je n'imaginai pas la place de l'aumônier et de la religion aussi centrale au sein d'un hospice. Et, au-delà de la dimension religieuse, le contenu de l'article m'a paru révélateur des enjeux de pouvoir au sein d'un hôpital, avec de nombreuses similitudes avec les dérives actuelles que traversent les hôpitaux.

Après une présentation de l'article du 9 janvier 1831 du Journal du commerce de la ville de Lyon ¹, je vais présenter tour à tour les cinq témoins et leur témoignage.

- Un journaliste Hure Jeune qui a écrit un livre sur l'Antiquaille après une enquête sur les lieux. Revue critique sur l'Hôtel-Dieu, La Charité, l'Antiquaille et autres établissements du même genre existant à Lyon, Lyon, 1829 ²
- L'aumônier : l'abbé Laffay, le principal incriminé de l'article. Lui n'a pas fait de témoignage direct, mais j'ai trouvé un rapport de l'abbé Nicolas Bez qui parle de l'aumônier et qui éclaire sur la façon dont un homme d'église pensait son rôle dans un

¹ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », *RetroNews*, 9 janvier 1831, <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/9-janvier-1831/1973/4263527/2>.

² Huré, *Revue et critique sur l'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille et autres établissements du même genre existant à Lyon* (Ayné, 1829).

hospice : La ville des aumônes. Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon, Lyon, Librairie chrétienne, 1840.³

- Le médecin : René Pasquier et ses rapports médicaux sur les aliénés.^{4 5} Notes statistiques et médicales sur la division des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, en 1830 et Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades ; précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830 en 1835
- L'administrateur : Jean Marie Achard James et son ouvrage sur l'histoire de l'Antiquaille.⁶ Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon (L. Perrin, 1834)
- L'artiste peintre François Auguste Biard et son tableau de l'Antiquaille. « L'hôpital des fous à Lyon »⁷

Ces cinq témoins issus de groupes sociaux distincts, qui occupent des fonctions très différentes, ont regardé et analysé le fonctionnement de l'hospice chacun avec sa grille de lecture, avec son point de vue. Je me propose de tenter de démêler leurs conflits d'intérêt, de préciser l'endroit d'où chacun s'exprime, pour mettre en relief leur rapport et essayer de décrypter les interactions et interrelations entre leur analyses. Peut-être se connaissaient-ils, se sont-ils croisés dans l'hospice, au théâtre, à l'Eglise. Chacun à sa manière témoigne d'une époque, pas si lointaine, où l'hôpital faisait véritablement fonction d'hospice.

³ Nicolas Bez, *La ville des aumônes: tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon* (Libr. Chrétienne, 1840).

⁴ R. (Dr) Auteur du texte Pasquier, *Notes statistiques et médicales sur la division des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon*, par R. Pasquier,..., 1830, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56201700>.

⁵ R. (Dr) Auteur du texte Pasquier, *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades ; précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830* / par R. Pasquier,..., 1835, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5707786s>.

⁶ Jean-Marie Achard-James, *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon* (L. Perrin, 1834).

⁷ « Maîtres anciens & du XIXe siècle | Vente n°4126 | Lot n°124 | Artcurial », consulté le 17 mai 2022, <https://www.artcurial.com/fr/lot-francois-auguste-biard-lyon-1799-fontainebleau-1882-lhopital-des-fous-lyon-huile-sur-toile-4126>.

Méthode et sources principales :

Recherches sur internet

La source est inépuisable, beaucoup de livres du début du XIX sont numérisés. L'opération la plus délicate est la sélection puis le tri. Je me suis laissée entrainer dans des digressions qui me donnaient la satisfaction de recouper des informations, avec le sentiment de mener une enquête et de trouver des solutions à des énigmes.

J'ai utilisé les moteurs de recherches: Google, Gallica, Retronews, Cairn, Erudit, academia.edu.

Les ouvrages d'historiens spécialistes

Olivier Faure, un historien français né en 1953, professeur d'histoire contemporaine à l'université Lyon III Jean Moulin est spécialiste de l'histoire de la santé et de la protection sociale. Il a coordonné les trois principaux livres qui m'ont servi de base pour construire et organiser mes recherches.^{8 9 10} : Olivier Faure, René Mornex, Bernard Ducouret « L'Antiquaille de Lyon : Histoire d'un hôpital », Olivier Faure, Genèse de l'hôpital moderne : Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845 , Bernard Delpal et Olivier Faure, éd., *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015), <http://books.openedition.org/pur/20376>.

Les archives municipales

Pour ce travail, j'ai découvert avec grand intérêt les Archives Municipales de Lyon. A quelques reprises, j'ai expérimenté l'outil de recherche des archives, trouvé des repères dans les registres papiers ou informatisés, commandé des documents qui correspondaient à mon sujet, qui m'étaient apportés par les archivistes quelques minutes après. Cette expérience nouvelle et limitée en temps a imprimé en moi deux sentiments forts : Une intense émotion devant ces écritures manuscrites, le papier usé, jauni, les anciens registres, toute cette mémoire maintenue vivante au cœur de la ville et une admiration sincère devant la complexité du travail d'historien,

⁸ Olivier Faure, « Chapitre II. Les moyens humains : le personnel », in *Genèse de l'hôpital moderne : Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, Hors collection (Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2021), 29-42, <http://books.openedition.org/pur/31088>.

⁹ Bernard Delpal et Olivier Faure, éd., *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015), <http://books.openedition.org/pur/20376>.

¹⁰ « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac », consulté le 13 février 2022, <https://livre.fnac.com/a1512688/Rene-Mornex-L-antiquaille-de-Lyon>.

la rigueur, la patience, la capacité de synthèse, les connaissances à maîtriser pour pouvoir interpréter les documents.

L'article du 9 janvier 1831 du journal du commerce de la ville de Lyon

11

Voici l'intégralité de l'article : « *HOSPICE DE L'ANTIQUAILLE.* »

« *Nous avons reçu de nouveau de nombreuses plaintes contre le régime intérieur de l'hospice de l'Antiquaille; nous croyons devoir en consigner ici quelques-unes, pour appeler sur les abus qu'on nous signale, la vigilance de la nouvelle administration, qui doit être intéressée à réparer toutes les erreurs de l'ancienne.*

M. Laffey, aumônier depuis dix ans, a fait, dès son entrée, un règlement fort volumineux, presque aussi volumineux que les cinq codes, dans lequel tout se rattache à la subordination due aux supérieurs, subordination qu'il faut observer sous peine d'exclusion, et qui ne tend qu'à ranger sous ses lois arbitraires, tous les employés inférieurs qui descendent presque par là à la condition des ilotes, en laissant à M. l'aumônier un pouvoir dictatorial et sans appel. Comment M. l'aumônier a-t-il use de cette puissance ? C'est ce que nous allons examiner rapidement.

L'hospice de l'Antiquaille renferme toujours à peu près le même nombre de malades, mais le nombre des sœurs et infirmiers s'est accru depuis quelque temps dans une proportion effrayante. Anciennement un seul frère suffisait pour faire le service des vénériens, aujourd'hui ce frère est aidé par deux infirmiers, et les malades n'en sont pas mieux traités pour cela. Autrefois il n'y avait que cinq sœurs pour le service de la pharmacie, aujourd'hui il y en a six, plus un pharmacien, plus un aide, plus deux garçons choisis parmi les fous eux-mêmes, ce qui n'offre pas une excellente garantie pour la sûreté des préparations pharmaceutiques; car, de deux choses l'une, ou ces individus jouissent à présent de la plénitude de leur raison, et alors leur place n'est plus à l'Antiquaille, ou ils peuvent usurper deux places réclamées à bon droit par de véritables aliénés, ou bien ils ont encore des moments de folie, et alors il n'est pas du tout prudent de leur confier le soin des médicaments destinés à guérir leurs infortunés camarades; car l'échange d'un poison avec une substance salubre, pourrait plus d'une fois résulter d'un accès d'aliénation mentale.

¹¹ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », 9 janvier 1831.

Quatre sœurs suffisaient naguère pour le service des folles, il y en a douze aujourd'hui. Les fous n'en occupaient autrefois que quatre, on leur en a donné huit, plus un infirmier. La lingerie seule exige au jourd'hui quatre sœurs, la cuisine trois.

En résumé, l'hospice n'entretenait, il y a dix ans, que 21 sœurs ; il en a maintenant 56. Il n'avait besoin que de 6 frères, il y en a aujourd'hui 34! et parmi ces 34 , il s'en trouve un exclusivement occupé à prévenir les besoins de M. l'aumônier, et ne servant qu'à lui seul.

Ce surcroît de dépenses a dû occasionner un déficit dans la caisse de l'hospice. Si cependant le service était mieux fait qu'autrefois, loin de blâmer une semblable augmentation, nous serions les premiers à l'approuver. Mais il paraît que rien ne va mieux, et que ce n'est que pour placer un plus grand nombre de créatures dévotes, que l'on a, pour ainsi dire, doublé les employés de l'Antiquaille.

Une autre dépense aussi ridicule qu'onéreuse, c'est le droit que s'est arrogé M. l'aumônier, ou du moins le droit qu'on lui a concédé, d'inviter des étrangers à sa table. Chaque jour un grand nombre d'ecclésiastiques viennent ainsi dévorer gaiement le bien des pauvres ; il y en a même qui se font héberger à l'hospice, pendant un temps plus ou moins long, et qui en font, pour ainsi dire, une hôtellerie religieuse. Du 24 juin au 21 juillet 1850 seulement, prêtres ont été invités par M. l'aumônier, ce qui porte le nombre des convives à plus de 800 par an.

Dans la même année un abbé, frère d'une des sœurs de l'établissement, est resté quatre mois dans l'hospice, logé, nourri et comblé de tous les soins dont est si friande la gent ecclésiastique. L'aumônier qui vit au milieu de tout cela comme un petit sultan jouit de toutes les douceurs de la vie ; lui seul délivre les permissions de sortie et les congés, et Dieu sait que de cajoleries sont obligées de faire les sœurs pour en obtenir ! Aussi y a-t-il, tous les ans, un bon tiers de ces saintes filles dehors pendant l'été, et le service ce pendant n'en va pas plus mal, ce qui prouve mieux que tous les raisonnements du monde, que leur grand nombre est une superfétation.

Nous ne parlerons pas des grands diners qui ont lieu à l'hospice, à l'occasion de la St-Pothin et de la Ste-Marthe. Nous ne parlerons pas non plus des ornements de la sacristie, confectionnés par les femmes aliénées, et qui forment un capital considérable; mais nous relèverons encore un acte que nous regardons comme coupable; c'est le refus fait journellement d'admettre les pauvres aliénés des deux sexes, qui se présentent pour être traitées à l'hospice; lorsqu'ils y arrivent sans argent, on leur répond toujours qu'il n'y a plus de places disponibles; mais qu'une heure après, un autre individu, privé de la raison, s'offre à payer une forte pension, on l'accueille avec empressement, et on a bientôt trouvé de quoi le loger. Agir ainsi, c'est

"fausser l'institution d'un hospice ouvert pour les pauvres et non pour les riches, et une pareille conduite n'a rien qui ressemble à la véritable charité chrétienne. »

Quelques mots sur la création de l'antiquaille en 1803^{12 13}

A Lyon, au début du XIXe siècle, il y avait peu de lieux qui accueillaient les « insensés » (nom qui évoluera en « aliénés »). Les « quartiers d'insensés » des établissements religieux ont été fermés suite à la Révolution de 1789. Peu de places existaient dans les pensions privées (la « Maison - Binet » est créé en 1796, actuelle clinique médicale de Champvert). Les hospices qui accueillaient les « non-payants » le faisaient dans de mauvaises conditions : à l'Hôtel-Dieu, les insensés étaient hébergés dans des souterrains. Dans le dépôt de mendicité de « la Quarantaine », les insensés étaient mélangés aux mendiants, prostituées et détenus dans des conditions insalubres. En 1803, le dépôt a été transféré dans l'ancien couvent de la Visitation pillée pendant la Révolution et racheté par la ville, qui devint l'hospice de l'Antiquaille. Et les « insensés » de l'Hôtel-Dieu y ont été transférés en 1810. Le nombre des malades « insensés » a cru de façon rapide : 60 en 1810, 236 en 1830, 406 en 1844, 700 en 1855 et plus de 1000 au moment de leur départ pour l'asile départemental de Bron en 1876.

Analyse de l'article

L'article fait part de nombreuses plaintes reçues par le journal à propos des abus de pouvoir de l'Aumônier Laffay de l'hospice de l'Antiquaille. Le journaliste, dont le nom n'apparaît pas, expose des faits appuyés par des chiffres, pour qu'ils soient pris en compte par la nouvelle administration. Il dénonce : 1) Le pouvoir dictatorial et sans appel de l'aumônier : l'article mentionne des plaintes à propos du règlement volumineux, et des décisions d'exclusion de l'hospice sur le motif d'insubordination qui paraissent arbitraires, 2) La multiplication injustifiée du personnel religieux : L'augmentation du nombre des frères et sœurs au service des malades est chiffrée mais non documentée, elle manque de précision. (*56 contre 21 sœurs, 54 frères contre 6 dont « un exclusivement occupé à prévenir les besoins de l'aumônier et ne servant que lui seul »*). 3) Détournement de l'argent de l'hospice à des buts festifs : L'article rapporte les nombreuses invitations d'ecclésiastiques pour des repas ou des festivités organisées par l'aumônier. *« de nombreux ecclésiastiques viennent dévorer gaiement le pain des pauvres »*. exemple *« du 24 juin au 24 juillet 1830 : 66 prêtres ont été invités »*. 4) Choix des malades en

¹² « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », *RetroNews*, 14 août 1829.

¹³ Olivier Faure, « Chapitre IV. Un hôpital « extraordinaire » : L'Antiquaille de Lyon de 1803 à 1845 », in *Aux marges de la médecine : Santé et souci de soi, France (xix^e siècle)*, Corps et âmes (Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence, 2021), 99-138, <http://books.openedition.org/pup/27475>.

fonction de leur capacité à payer : Le journaliste dénonce des refus d'accueillir des indigents alors que l'on accepte ceux qui peuvent payer une forte pension. Il ponctue ironiquement « *une pareille conduite n'a rien qui ressemble à la véritable charité chrétienne.* »

Le ton est virulent, les chiffres viennent démontrer la pertinence de la mise en accusation, mais restent imprécis, non référencés, insuffisamment contextualisés. Toute la vindicte de l'article est dirigée contre l'Aumônier. Les dysfonctionnements de cette institution reposeraient sur ce seul responsable ? L'aumônier avait-il un tel pouvoir ? Quel était son rôle dans l'hospice ? Qui étaient les frères et les sœurs dans l'hospice ? Quelles étaient leurs fonctions ? Qui coordonnait les soins ? Cela m'intrigue, le journal se présente comme étant porte-parole de l'opinion populaire mais on relève bien le parti pris anticlérical, qui correspond à la période, comme cela est mentionné sur le site Retronews dans la présentation du journal du commerce de la ville de Lyon ¹⁴. D'où viennent les chiffres utilisés dans l'article ? A quelles réalités correspondent-ils ? S'agit-il d'une dénonciation calomnieuse ? Si les faits sont réels, pourquoi l'administration de l'Hospice les couvrirait-elle ?

Ces questionnements sont le point de départ de mon enquête historique, pour mettre en lumière les enjeux de pouvoir au cœur de l'Antiquaille. J'ai organisé mes recherches et ma présentation autour de cinq points de vue, ceux de cinq personnes porte-voix qui sont issus de milieux sociaux variés, et qui ont chacun leurs motivations pour intervenir dans l'hospice et élaborer un écrit ou un tableau qui témoigne du fonctionnement de l'institution en 1830. Les cinq témoins sont : HURE le journaliste, LAFFAY, l'aumônier, PASQUIER le médecin, ACHARD JAMES l'administrateur, BIARD l'artiste peintre. Et je vais donc me concentrer pour écrire le moins d'anachronismes possibles.

¹⁴ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », RetroNews - Le site de presse de la BnF, 10 octobre 2019, <https://www.retronews.fr/titre-de-presse/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone>.

Une enquête journalistique complète sur les hospices de Lyon par Huré Jeune.

Je n'ai trouvé comme source « populaire » témoignant du fonctionnement de l'Antiquaille autour de 1830 que le livre de HURE Jeune. Sur le site Retronews, avec comme mot clé « antiquaille », je n'ai trouvé qu'un autre article de journal qui parlait du fonctionnement de l'antiquaille, de plainte ou de faits divers, sur la période 1805 1835, celui du 27 mai 1829 ¹⁵, cité aussi dans le livre de HURE. Je n'ai pas trouvé de récit de patients, de personnels infirmiers, des sœurs et frères qui s'occupaient des malades.

Comme témoignage populaire, le livre de Hure Jeune, est donc une source précieuse car rare. Le livre de HURE est cité dans les travaux de l'historien Olivier Faure, et dans d'autres ouvrages consacrés à l'histoire de Lyon. ^{16 17}

Présentation du livre

Le titre complet est « Revue et critique sur l'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille et autres établissements du même genre existant à Lyon » 1829 ¹⁸

En préambule, l'auteur explique que c'est grâce aux encouragements de journalistes et au succès de son premier livre sur les prisons qu'il se lance dans ce nouveau projet. Il remercie Madame la Duchesse de Berry et « LL.AA.RR. » pour l'abréviation de « Leurs Altesses Royales » Monsieur le DAUPHIN et Monseigneur le duc d'Orléans (qui est le fils de Louis Philippe qui succèdera en 1831 à Charles X après la Révolution de Juillet 1830), qui étaient donc des opposants à Charles X (alors roi de France jusqu'à la révolution de Juillet en 1830).

Hure se donne pour objectif de dénoncer les abus de certains, en distinguant les mauvais des bons. « *On doit donc s'attendre à me voir dévoiler sinon avec talent du moins avec quelque énergie une partie des abus que ne commettent que trop souvent la plupart des personnes qui desservent ces maisons. Je ne craindrais même pas de mettre dans tout son jour la pusillanimité mal entendue de plusieurs d'entre elles et surtout la conduite d'un grand nombre de Sœurs qui ne se pénètrent pas assez des devoirs que leur impose leur emploi tandis qu'il en est d'autres*

¹⁵ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », 14 août 1829.

¹⁶ Olivier Faure, « Chapitre VI. L'hôpital au quotidien : des désordres permanents », in *Genèse de l'hôpital moderne : Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, Hors collection (Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2021), 103-16, <http://books.openedition.org/pul/31123>.

¹⁷ *Histoire de la ville de Lyon* (Louis Perrin, 1851).

¹⁸ Huré, *Revue et critique sur l'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille et autres établissements du même genre existant à Lyon*.

au contraire que malheureusement je ne puis nommer toutes puisqu'elles alternent dans leur service et que l'on pourrait à si juste titre appeler filles célestes parce qu'elles sacrifient de gaieté de cœur leur existence pour le bonheur de l'humanité. Comme on le voit par filles célestes, je n'entends pas vouloir parler exclusivement de toutes les Soeurs car les unes offrent un trop grand contraste avec les autres, mais seulement de celles qui ne cachent pas sous un caractère sacré cette hypocrisie dont des hommes revêtus du même habit ne nous ont donné que trop de preuves. »

Je concentre ma présentation sur la partie de l'ouvrage qui décrit le fonctionnement de l'Hospice de l'Antiquaille.

Après des considérations sur l'histoire du bâtiment, son architecture et les modernisations (p103à 109), il expose **l'organisation de « messieurs les Administrateurs »** et la répartition des services dont ils assument la responsabilité, ce qui donne en quelques mots une idée des rôles pratiques et concrets et de l'implication au quotidien dans l'hospice des administrateurs :

(« MM ROUGNARD et VANGEL ont l'inspection des infirmeries, de l'hospice de la médecine et de la chirurgie, de la pharmacie, de tous les dortoirs et de l'habillement des pensionnaires NOLHAC et DE VARAX, secrétariat police intérieure, admission, placement, habillement et surveillance des frères et sœurs hospitaliers et serviteurs de la Maison culte, fondations et levée des troncs

VANGEL et BOURGEOIS : achat du pain vin viande paille et combustibles, surveillance de la cuisine, achats des légumes et menus combustibles huile chandelles et surveillance de la cantine

CHAMBOST et BOISOT: surveillance de la lingerie et des lessives, achat de toile savon et cendres achat et inspection du mobilier de la maison, surveillance des ateliers de travail

GILLET de STE MARIE et COURBON de MONVIOL surveillance de l'enclos de l'hospice, des maisons de la ville et de la campagne, bâtiments constructions et réparations de l'Antiquaille MM BOISOT, GILLET de STE MARIE et BOURGEOIS commission de comptabilité ».

Le conseil d'administration était alors composé de dix hommes.

Ensuite, p 111, il présente les différentes professions et le nombre d'agents travaillant à l'hospice

ÉTAT nominatif et par ordre de service des personnes employées à l'hospice.

Aumônier.	1
Sous-Aumônier.	1
Frère sacristain.	1
Médecins.	2
Chirurgien-Major.	1
Aide-Major.	1
Économe.	1
Caissier.	1
Employés au secrétariat.	3
Commissionnaire.	1
Concierge.	1
Suisse.	1
Employés aux caves et magasins.	
— Frères.	3
Aux hommes aliénés.	2
A l'infirmerie des aliénés.	1
Aux vénériens et galeux.	2
Aux vieillards.	2
Serrurier.	1
Tailleur.	1

SURVEILLANCE DU TRAVAIL ET DE LA LINGERIE.

Sœurs.	9
<i>Idem</i> à la pharmacie.	6
<i>Idem</i> aux femmes aliénées.	8
<i>Idem</i> aux vieilles femmes pensionnaires.	3
Travail. Vénériennes et galeuses.	5
<i>Idem</i> cuisine.	5
<i>Idem</i> cantine.	1
<i>Idem</i> infirmerie des sœurs.	3

Je résume dans un tableau à double entrées, pour mettre en évidence les paramètres du genre et de la religion du personnel de l'époque :

	Hommes	Femmes	Total
Religieux	15	40	55 (82%)
Laïques	12	0	12 (18%)
Total	27 (40%)	40 (60%)	67

Le personnel est constitué à 82% de religieux, et pour 60% de femmes.

Les laïques représentent 18% du personnel ne sont que des hommes. La totalité des femmes travaillant à l'hospice sont des sœurs.

Puis il **organise ses commentaires par salle**, comme s'il avait fait une visite dans chaque secteur de l'établissement. Voici comment les patients sont répartis :

Hommes	Insensés	Vieillards pensionnaires	Vénériens civils		
	Entre 80 et 100	26	Payants	Non payants	
Femmes	Insensées ou épileptiques	Femmes pensionnaires âgées	Vénériennes civiles		Filles en correction
	140	42			

Voici comment il parle du médecin :

« M Pasquier médecin des insensés est un homme tout à fait aimable et que l'on dit fort instruit. Ce docteur a eu plusieurs fois la consolation de voir recouvrer la raison à plusieurs des personnes confiées à ses soins. Quel bonheur pour un ami de l'humanité quand il peut se dire comme M Pasquier c'est moi qui ai contribué à rendre à la société des infortunés qui paraissaient l'avoir quittée pour jamais. »

Ce qu'il dit de l'aumônier et du personnel religieux :

Présence répétée et indésirable de l'aumônier

« L'Aumônerie dit on fait de fréquentes visites aux insensés mais sa présence inquiète plus les malades qu'elle ne peut leur être utile. Les insensés n'aiment pas la robe noire et il est très facile de connaître quand elle a passé dans les diverses sections des femmes aliénées elles sont longtemps agitées au point qu'il faut en enfermer quelques-unes dans les cachots ».

Et des temps religieux imposés associés à des menaces d'exclusion s'ils n'obéissent pas

« L'article 16 du règlement dit « L'Administration désire qu'ils s'approchent tous les vieillards indistinctement des sacrements aux principales fêtes de l'année. Celui qui ne remplirait pas ce devoir pascal et qui transigerait quel qu'autre point du règlement se mettrait dans le cas d'être renvoyé » « Il devenait inutile de dire l'Administration désire mais bien elle exige puisque la moindre dérogation à ce statut pourrait entraîner l'expulsion de l'hospice ce qui est du dernier absurde car je ne cesserai de le répéter ce ne sont pas de tels actes d'intolérance qui peuvent faire chérir la religion. Qu'on respecte les opinions quelles qu'elles soient cela vaudra toujours beaucoup mieux. Ensuite M l'Aumônier pourrait s'abstenir de

traiter ces pauvres gens de mouchards car je ne connais pas de plus cruelle épithète dans le monde en prenant le mot dans toute la force de son acception. » p 122

Il dénonce les insultes et les maltraitances physiques

Il exhorte les administrateurs de veiller à ce que des actes de maltraitances, injures, filles traînées par les cheveux ne se produisent plus. *« En attendant je désire de toute mon âme que MM les Administrateurs veillent à ce que des sœurs et de certains employés ne se servent pas d'expressions plus qu'ordurières vis à vis des filles publiques et surtout ne les traînent pas par les cheveux pour les conduire au cachot » p132*

Le journaliste insiste sur le traitement différent des payants et non payants.

« Ces infortunés sont partagés en deux classes les payants et les non payants on reçoit les premiers à forfait ou pour une pension annuelle de 5 à 800 f environ. Il y a des pensions plus fortes mais en petit nombre Les non payants sont envoyés par la Mairie ou des Administrateurs de l'hospice. Les épileptiques sont, dit-on, confondus avec les insensés de toutes les classes et conditions »

« Une chose digne de remarque et qui serait en même temps des plus affligeantes pour l'humanité si ce que l'on dit est vrai c'est que les insensés pour lesquels on paye une forte pension guériraient difficilement et qu'on aurait toujours quelques prétextes pour les conserver malgré l'avis de Messieurs les médecins qui ont attesté leur guérison et prononcé leur sortie. On prétendrait encore mais ceci est par trop fort pour que j'y croie qu'une personne qui n'est pas insensée passe pour telle parce que sa famille qui a intérêt de s'en débarrasser emploie ce moyen qui ne lui réussit que trop souvent : On paye sa pension pendant un an ou deux ensuite on prend de nouveaux arrangements avec M...

Quoiqu'il en soit ajoute-t-on, des malades insensés sans être entièrement rétablis pourraient être rendus à leurs familles ils ne leur seraient que très peu à charge et ne porteraient aucun trouble dans la société mais ils payent et on les garde. »

Il rapporte enfin une situation avec le nom de la patiente Gazot¹⁹ qui a été consignée dans le Journal du commerce de la ville de Lyon le 27 mai 1829. Cet exemple de refus d'admission de l'hospice d'une personne en danger, sur le motif d'indigence étonne le journaliste qui souligne les subventions conséquentes de la ville.

¹⁹ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », 14 août 1829.

Pour résumer : la prise de parole de Huré est engagée, courageuse. Il dénonce des dysfonctionnements, nomme les responsables. Il semble très bien renseigné pour connaître et comprendre les rouages de l'institution et les problèmes. Il tente d'utiliser les chiffres pour attester, mais la démarche est imparfaite, les chiffres ne sont pas contextualisés, pas comparés, mélangés, et en conséquence, paraissent presque factices. Les propos de HURE à l'endroit du médecin sont presque obséquieux. La prise de parole est manifestement anticléricale, il affiche sa volonté de démasquer les imposteurs de l'Eglise. L'opinion de monsieur Hure me semble refléter celle d'une partie de l'opinion publique, souffrant de l'autorité paternaliste et intrusive de l'Eglise. Des éléments biographiques permettent d'éclairer la démarche de cet homme. Pourquoi a-t-il été amené à enquêter sur l'Antiquaille ? J'ai trouvé quelques éléments de réponse dans des événements de sa biographie.

Hure Jeune : Quelques éléments biographiques

Hure Jeune n'est pas un personnage illustre et connu. Originaire de Paris, il est né en 1797. Je n'ai pas trouvé d'information sur sa famille, ni sur les motifs de sa venue à Lyon. Il a été éditeur d'un journal qui a existé de 1825 à 1826 : L'éclaireur du Rhône. (Éléments trouvés dans son livre sur les prisons)²⁰. Il a fait de la prison pendant 49 jours pour un article contre le droit d'aînesse. Puis il a travaillé pour le journal « l'Indépendant ». Je n'ai pas trouvé d'articles écrits par lui (mais je n'ai peut-être pas les bonnes méthodes de recherche). Il a donc 32 ans en 1829 au moment où est publié son livre sur l'Antiquaille.



²⁰ *Aperçu de la maison d'arrêt de Roanne, à Lyon, suivi de Réflexions sur la prison centrale de St-Joseph, même ville, et d'un léger aperçu sur la maison pénitentiaire de Genève* (Mme Durval et Chambet fils, 1827).

En 1826 : arrestation au théâtre des Célestins, prison pour troubles anticléricaux, a-t-il souhaité dénoncer les tartuffes ?

Hure a été arrêté en 1826, et incarcéré du 29/10/1826 au 04/05/1827 car reconnu coupable de troubles anticléricaux. On trouve sur internet beaucoup de descriptions du fait divers des Célestins de 1826.

Cet évènement me semble très significatif pour se faire une représentation de Monsieur HURE, et les articulations entre les différents groupes de la société de l'époque : l'agitation créée à l'intérieur d'un théâtre à la fin d'un spectacle pour réclamer de façon bruyante que se joue la pièce « Tartuffe » a été comprise par les autorités comme une provocation à la cérémonie du jubilé. La police mandatée pour contrôler cette provocation est intervenue. Et Hure a été condamné à 4 mois de prison pour outrage à la religion d'état, car il a été considéré comme meneur de cette provocation.

Hure se retrouve donc au cœur de cette polémique de 1826.

Voici un petit exposé des faits : le 29 octobre 1826 : La procession générale à l'occasion du Jubilé, organisé en grande pompe par le pape Léon XII pour marquer le début de son pontificat et l'année sainte de 1825 se déroule dans le calme. Pèlerins et paroissiens arpentent les rues de Lyon avec comme destination la basilique de Saint-Jean. Mais sur la place des Célestins, à la fin de la représentation donnée au théâtre des Célestins, plusieurs spectateurs à l'intérieur de la salle réclament qu'on joue Tartuffe. Cela est interprété comme de la provocation et la police intervient. Trois personnes sont arrêtées, ce qui provoque un rassemblement sur la place aux cris de « Tartuffe ! à bas la Calotte ! à bas le Jubilé ! » Cette anecdote est racontée dans de nombreux articles dans des feuilles locales et nationales^{21 22 23}. Le 14 novembre 1826, les prévenus Hure, Oriol et Devaux, sont condamnés pour outrage à la religion de l'état à cinq (Hure) et trois mois de prison et 300 francs d'amende.

La gazette des tribunaux des 22 et 23 novembre 1826 relatent les échanges entre juge et avocats du tribunal correctionnel de Lyon. On peut lire le témoignage du policier Séon et des

²¹ « Gazette nationale ou le Moniteur universel », *RetroNews*, 19 novembre 1826, <https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/19-novembre-1826/149/1333731/2>.

²² « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », *RetroNews*, 20 septembre 1826, <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/20-septembre-1826/1973/4262467/2>.

²³ Mathieu Thai, « Petites histoires de Lyon : Octobre 1826, des spectateurs arrêtés au théâtre des Célestins », Lyon Capitale, 4 octobre 2020, <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/petites-histoires-de-lyon-octobre-1826-des-spectateurs-arretes-au-theatre-des-celestins>.

résumés des plaidoiries des avocats des trois prévenus. Huré clame son innocence. Il explique être l'ami du directeur du théâtre. Il est désigné comme agitateur, meneur des cris proférés.

Huré est-il vraiment l'organisateur ? sert-il de bouc émissaire ? Je trouve la défense de l'avocat convaincante... (pour se faire son propre avis :

http://data.decalog.net/enap1/Liens/Gazette/ENAP_GAZETTE_TRIBUNAUX_18261122.pdf,
http://data.decalog.net/enap1/Liens/Gazette/ENAP_GAZETTE_TRIBUNAUX_18261123.pdf)

Ce qui paraît très étonnant c'est que cette demande de « Tartuffe » soit interprétée comme une offense à la cérémonie du Jubilé.²⁴ Cette condamnation est d'ailleurs recensée dans la Jurisprudence des tribunaux de Lyon de 1826 : « *OUTRAGE A LA RELIGION COMPLICITÉ* ». *La demande d'une pièce de théâtre faite dans une salle de spectacle peut-elle en certain cas et d'après les circonstances de la cause être considérée comme un outrage à la religion de l'état ? Rés. Aff. : Lorsqu' il existe un rassemblement tumultueux l'un des individus qui a été arrêté au commencement du désordre peut-il être déclaré responsable des cris condamnables qui auraient été proférés après son arrestation ? (Les sieurs HURE ORIOL et DEVAUX C.)*²⁵

Le Lyon du XIX^{ème} siècle est qualifié de ville ouvrière rebelle²⁶. De nombreux ateliers de tissage sont installés sur la commune de la Croix-Rousse, « la colline qui travaille » (la colline de Fourvière étant « la colline qui prie »). Les ouvriers et artisans qui fabriquent la soie sont surnommés les canuts. En 1831, Lyon voit un soulèvement ouvrier, connu sous le nom d'« insurrection des Canuts », qui ressemble à l'organisation d'un syndicat et d'un mouvement de grève. C'est important d'avoir une idée de l'ambiance au théâtre des Célestins en 1826. Je cite un travail réalisé par Bénédicte Lahuna : « *Au XIX^e siècle, les théâtres constituaient un important lieu de sociabilité (...) Durant les représentations, les spectateurs parlaient, applaudissaient, hurlaient, sifflaient, invectivaient les acteurs où encore se battaient. (...) Le public lyonnais avait rapidement acquis la réputation d'être l'un des plus exigeants et des plus indisciplinés. Ainsi une mauvaise pièce était systématiquement sifflée, un acteur pouvait être refusé sur scène par le public qui faisait alors un tel chahut que la salle devait être évacuée. Les bagarres au sein du public, parmi le parterre surtout, et les heurts entre artistes et spectateurs restaient relativement fréquents. Les soirées théâtrales lyonnaises constituaient pour les journalistes un double spectacle : d'une part la représentation qui avait lieu sur scène que tous s'attachaient à rapporter ; d'autre part le spectacle de la salle avec ses innombrables*

²⁴ *Jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon: et décisions remarquables des tribunaux du ressort ; rédigé successivement* (Rusand [puis] Mougins-Rusand, 1826).

²⁵ *Jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon.*

²⁶ « Lyon, ville ouvrière rebelle », consulté le 25 mai 2022, <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/dossier-thematique/les-communes-en-province/599-lyon-ville-ouvriere-rebelle>.

sifflets entendus presque quotidiennement, et occasionnellement ses joutes verbales plus virulentes entre acteurs et spectateurs. »²⁷

Ainsi, pour ce motif d'outrage à la religion, Hure est détenu du 29 octobre 1826 au 4 mai 1827. C'est lors de son séjour en prison qu'il rédige son ouvrage sur les prisons. « Aperçu de la maison d'arrêt de Roanne, à Lyon, suivi de Réflexions sur la prison centrale de St-Joseph, même ville, et d'un léger aperçu sur la maison pénitentiaire de Genève » édité en 1827²⁸. C'est ce premier ouvrage qui lui donne la méthode et l'idée de son enquête dans les hospices de Lyon, qui est à l'origine de l'ouvrage sus-décrit.

Ses livres

Donc Hure est l'auteur de ces deux livres d'enquête écrits sur un ton journalistique. Il a publié un troisième ouvrage : « Notice biographique sur M. Singier, ancien directeur des théâtres de Lyon et de Feydeau »²⁹ en 1847, ce qui confirme que Hure avait des affinités particulières avec le directeur des Célestins. Il est l'auteur d'un quatrième livre en 1855, qui traite d'un autre sujet : « Le Zoophile, Ou Le Défenseur Des Animaux : Recueil d'Histoires Et Faits Anecdóticos. Précédé d'Une Notice Sur Les Séances de la Société Protectrice Des Animaux... »³⁰ qui peut laisser penser qu'Hure a choisi ensuite des centres d'intérêts qui l'exposent moins médiatiquement à des risques de polémiques ou d'emprisonnement. Ces quelques éléments biographiques suggèrent que HURE a souhaité dénoncer les « Tartuffes », les abus de pouvoirs des dévots hypocrites et l'oppression de la religion dans le quotidien du peuple. Le livre et l'article utilisent les mêmes procédés rhétoriques, les mêmes thématiques, la même argumentation, on peut faire l'hypothèse que soit HURE est l'auteur de l'article soit le journaliste est d'accord avec les idées d'HURE et s'est inspiré du livre de HURE. Nous reviendrons sur la convergence des intérêts de l'état et de la « voix populaire » pour contrer le pouvoir de l'Eglise.

²⁷ « L'Atelier numérique de l'Histoire | Episodes », consulté le 17 mai 2022, <http://atelier-histoire.ens-lyon.fr/AtelierHistoire/episodes/view/48>.

²⁸ *Aperçu de la maison d'arrêt de Roanne, à Lyon, suivi de Réflexions sur la prison centrale de St-Joseph, même ville, et d'un léger aperçu sur la maison pénitentiaire de Genève.*

²⁹ Huré (jeune) Auteur du texte, *Notice biographique sur M. Singier, ancien directeur des théâtres de Lyon et de Feydeau... par M. Huré jeune... - Discours de M. Samson, prononcé sur la tombe de M. Singier le 3 octobre 1847, 1847*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5787677p>.

³⁰ Huré (jeune.), *Le zoophile, ou Le défenseur des animaux: recueil d'histoires et faits anecdotiques. Précédé d'une notice sur les séances de la Société protectrice des animaux* (Chez tous les libraires et l'auteur, 1855).

Le principal incriminé : Qu'a fait l'ABBE LAFFAY ?

L'abbé Laffay

L'abbé Laffay est donc la cible de l'article du 9 jan 1831 et du livre de Hure. Mes recherches ont été peu fructueuses pour trouver d'autres éléments sur la personne de l'abbé. Je n'ai pas trouvé ses dates de naissance et de décès. Je n'ai pas trouvé de rapport ou d'écrit de ce prêtre parlant de l'hospice de l'Antiquaille, alors même que le rôle de l'aumônier et du personnel religieux était central dans le fonctionnement de l'hospice

Laffay prend ses fonctions à l'hospice de l'Antiquaille autour de 1818, période florissante, où les revenus divers permettaient d'envisager des améliorations dans l'accueil des malades, des travaux d'assainissement et d'agrandissements. (livre Achard James p198 ³¹. Après son départ de l'Antiquaille, il devient le curé de Brignais, petite commune située au sud de Lyon.

Dans les rapports des administrateurs ³² et dans le rapport du médecin ³³ son nom est cité pour exprimer des remerciements pour son zèle.

Il est cité dans plusieurs ouvrages comme l'aumônier à l'origine de l'œuvre de la Compassion. Par exemple, l'Abbé Jean-Baptiste Martin dans son livre intitulé « La providence : Histoire des églises et chapelles de Lyon/La Compassion » ³⁴, écrit « *M. Laffay, aumônier de l'Antiquaille, prêtre ardent, plein de zèle et de dévouement* ».

L'abbé Bez parle de l'abbé Laffay et des patientes de l'hospice

L'abbé Bez, qui est l'auteur de plusieurs ouvrages consacré à la vie religieuse a écrit en 1840 un livre sur la ville de Lyon ³⁵ dans lequel il parle de l'abbé Laffay et de son rôle dans la réalisation de l'œuvre de la Providence, qui est une sorte d'ancêtre de centre de réhabilitation par le travail, où des anciennes patientes (principalement des prostituées vénériennes) de l'Hospice travaillaient sur des métiers à tisser, et qui était annexé à l'Hospice de l'Antiquaille.

³¹ Achard-James, *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon*.

³² Achard-James.

³³ Pasquier, *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades ; précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830 / par R. Pasquier,...*

³⁴ Jean-Baptiste (1864-1922) Auteur du texte Martin, *Histoire des églises et chapelles de Lyon. Tome 2 / J.-B. Martin,...* ; publiée avec la collaboration de MM. J. Armand-Caillat, L. Bégule, J. Beyssac, Dr J. Birot, A. Bleton, R. Cox, F. Desvernay, etc... ; introduction par Mgr Dadolle, ... et M. l'abbé J.-B. Vanel, ..., 1908, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6149683p>.

³⁵ Bez, *La ville des aumônes*.

L'abbé Bez explique p86 87 : Suite au décès de l'Abbé Dupuy qui portait le projet de l'œuvre de la Providence, l'abbé Lafay s'occupe du transfert de l'œuvre naissante dans des locaux situés près de l'Antiquaille (rue du Trion) et prend la direction avec l'aide de sœurs hospitalières de l'Antiquaille de l'atelier où travaillent les vénériennes pénitentes.

Comme je n'ai pas trouvé d'écrits de l'abbé Laffay et que les propos de l'abbé Bez parlent des patients de l'Antiquaille (plus précisément des prostituées vénériennes) et que ses formulations sont très emblématiques de la façon dont les religieux envisagent les « brebis égarées » que sont les patientes, et leur rôle de les « remettre sur le droit chemin », je cite quelques passages qui me semblent caractéristiques :

« Quel hideux tableau présente la plupart de nos grandes cités dans cette multitude de malheureuses victimes de la débauche et d'une infâme prostitution Quel spectacle déchirant que celui de ces infortunées que la paresse, l'amour de l'oisiveté , la honte d'une première faute, la faim peut être précipitent dans l'abîme de l'immoralité pour ne recueillir bientôt pour tout fruit de leurs honteux déportements que d'affreuses maladies qui les rongent les vieillissent à la fleur de l'âge et les conduisent lentement au tombeau au moment où la société avait droit d'attendre d'elles des exemples de vertu et un travail opiniâtre. » « Semblables à des animaux infects elles retournent à leurs premiers vomissements et se traînent de nouveau dans la fange du vice » « En vain les pieuses sœurs hospitalières de l'Antiquaille chargées de leur donner des soins pendant leur maladie leur représentent t elles l'immoralité de leur conduite le profond avilissement dans lequel elle se jettent par leur hideuse profession, en vain de sages ecclésiastiques par des discours pathétiques cherchent-ils à réveiller la voix puissante du remords dans ces consciences endurcies. » « Quelques-unes de ces jeunes infortunées pouvaient répondre par des larmes abondantes à ces pieuses exhortations et demander un asile pour s'y retirer à l'abri des dangers y apprendre un état et y mener une vie chrétienne »

« Projet d'ouvrir un refuge à celles qui voudraient s'éloigner du monde et vivre dans la retraite pour pratiquer la vertu dont il cherchait par ses salutaires exhortations à leur inspirer l'amour et la pratique »

« Mais le zèle de la charité chrétienne triomphe de toutes les répugnances les plus légitimes »
« [parlant de l'abbé Dupuy] : il plaide la cause du crime repentant il montre à la piété sincère de quelques dames Lyonnaises, des âmes à convertir, à préserver désormais de la contagion du vice et sans plus tarder » .

L'Eglise se donne pour mission de construire des refuges pour donner une nouvelle chance à ceux qui se seraient égarés. Elle propose des lieux d'éloignement d'avec les tentations

du milieu d'origine à celles qui demandent pardon. Les religieux leur montrent le chemin pour obtenir le salut de leur âme. Le projet est paternaliste et moralisateur, sans aucune nuance, d'un côté : la fange, le vice, le crime ; de l'autre : l'amour, la charité, le zèle, le salut, le triomphe.

Je n'ai pas trouvé d'écrits ou de comptes concernant les festivités et les invitations organisées par le prêtre.

Concernant la présence et le rôle du personnel religieux, j'ai trouvé très peu d'éléments historiques directs sur l'organisation du personnel religieux à l'Antiquaille dans les archives. La suite de ce chapitre s'appuie donc exclusivement sur des articles d'historiens. Les principaux ouvrages qui abordent ces questions sont

Bernard Delpal et Olivier Faure, [dir.], **Religion et enfermements (XVIIème-XXème siècles)**³⁶

Olivier Faure, Pierre Mornex, Bernard Ducouret : L'Antiquaille de Lyon, histoire d'un hôpital³⁷

J'ai découvert le rôle majeur des religieux dans les hospices, avec l'impression que cet élément était très peu présent dans la formation médicale et psychiatrique universitaire (ma formation). J'ai essayé de comprendre et de résumer le mouvement de laïcisation des hôpitaux qui traverse le XIX eme siècle. Ces recherches ouvrent pour moi un nouveau champ de réflexion.

La présence et le rôle des religieux à l'hospice de l'Antiquailles

René Mornex, dans le chapitre sur l'histoire de l'Antiquaille ³⁸ mentionne que les religieuses font partie du personnel soignant. Elles sont issues de l'ordre de Sainte Marthe et de Saint Claude. Mornex parle aussi de la présence de frères hospitaliers. Personnels civils et religieux étaient logés sur place C'est compliqué de se représenter l'organisation entre personnels civils et hospitaliers. Des sœurs sont présentes à l'Antiquaille jusqu'en 1940. Mais qui paie les salaires du personnel religieux ? J'ai trouvé aux archives des validations de changements d'affectation des sœurs et frères validées par Achard-James datées du 16

³⁶ Delpal et Faure, *Religion et enfermements*.

³⁷ « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac ».

³⁸ « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac ».

décembre 1831 ³⁹. Sous quelle autorité étaient-ils placés ? Comment le travail était partagé entre personnels religieux et laïques ? Comment était coordonné le travail des soignants de proximité ?

Le chapitre du Livre d'Olivier Faure ⁴⁰ répond à ces questions pour les Hospices Civils de Lyon, on peut peut-être transposer ces réponses à l'Antiquaille. Faure explique : Mises à part ces quelques règles coutumières, les hospitalières n'ont pas de statut légal aux yeux de la loi et pas de règlement ni de supérieure à l'intérieur des hospices. Le personnel religieux est soumis à la souveraineté de l'administration. Double encadrement, L'encadrement religieux par le maître spirituel qu'est l'aumônier et de l'économiste (directeur de l'hôpital). Ce personnel est interchangeable, avec une rotation souvent rapide entre des emplois très éloignés comme la taillerie et les infirmeries. Et la hiérarchie instaurée est sous forme de nomination de cheftaine, l'une des plus anciennes sœurs est chargée de l'inspection de toutes les autres. Le bon fonctionnement et la corvéabilité du personnel s'appuie sur la vocation : Avec l'identification du service dans l'hôpital avec le service divin « servir dans l'hôpital c'est se charger de la croix de J.C. pour le suivre avec joie et sans hésiter » (cérémonie de la croisure). Il faut donc renoncer au monde puisque « la véritable grandeur et le vrai bonheur consistent dans la pratique des abaissements, de la pauvreté et des souffrances pour l'amour de J.C. Notre-Sauveur ».

De par leur soumission aux règles de l'Eglise et de l'hospice, elles sont une main d'œuvre corvéable et bon marché. Elles doivent aussi incarner la vertu d'Humilité, ⁴¹ On leur confie les tâches les plus dures, en leur intimant l'interdiction de se plaindre.

Dans plusieurs articles, il est noté que les sœurs hospitalières lyonnaises n'appartenaient pas forcément à une congrégation. ⁴² ⁴³. Il semble y avoir une forme de continuité entre sœurs hospitalières et infirmières.

Il semble qu'on peut assimiler le rôle des sœurs à celui des infirmières. Anne Jusseume tente de répondre à cette question et la réponse n'est pas simple. Il y a peu d'écrits mentionnant des gestes techniques qui leur seraient confiés. Dans les textes des congrégations, on trouve

³⁹ « Archives AN/2/K/1 aumôniers, frères hospitaliers sœurs hospitalières », s. d., archives municipales de Lyon.

⁴⁰ Faure, « Chapitre II. Les moyens humains ».

⁴¹ Anne Jusseume, « De la disgrâce à la grâce », *Hypotheses* 17, n° 1 (2014): 255-66.

⁴² Jusseume.

⁴³ histoires lyonnaises, « MEDECINE/Les sœurs des Hospices civils de Lyon », Billet, *Histoires lyonnaises* (blog), consulté le 25 mai 2022, <https://lyonnais.hypotheses.org/5836>.

beaucoup de consignes concernant l'attitude que les sœurs doivent avoir dans leur rôle soignant, mais pas de précisions sur les gestes concrets de leur activité au sein des hôpitaux.

L'article 4 du traité modèle de 1839 entre les administrations et les congrégations hospitalières stipule que « les principales fonctions des Sœurs consistent à administrer aux Malades tous les soins que leur état réclame, à veiller au maintien de la salubrité et de la propreté des salles et des meubles, à l'entretien du linge, à la préparation et à la distribution des aliments, ainsi qu'à la distribution des médicaments, en se conformant aux Règlements ». Les sœurs jouent aussi un rôle de surveillance.

La Révolution et L'Eglise : L'effondrement de la situation de l'Église

Au début de la Révolution le catholicisme apparaît comme la religion nationale. La suppression de la dîme et la transformation des biens de l'Eglise en biens nationaux ne perturbent pas profondément les rapports de l'Eglise et de l'Etat en 1789. Mais en 1790 l'Eglise perd son autonomie comme institution à la suite de l'adoption de la constitution civile du Clergé par l'assemblée constituante qui assigne aux diocèses les limites des départements, et impose que les desservants de l'Eglise soient désormais élus par le même corps électoral que les administrations locales. La loi brise la hiérarchie de l'appareil ecclésiastique : les vicaires, curés, évêques et archevêques ne sont plus en charge que des fonctions pastorales.

L'Etat exige que les religieux prêtent un serment à la Constitution civile du clergé. La moitié refuse et l'assemblée les déclare démissionnaires et fait pourvoir par élection 80 évêchés et 20 000 communes. L'installation des nouveaux desservants élus suscite des troubles dans plusieurs régions. Deux églises s'opposent l'une romaine, traditionnelle et fidèle au pape, et l'autre constitutionnelle. En réaction, le 29 novembre 1791, l'Etat publie un décret qui déclare suspects les réfractaires et les prive de leurs pensions. Ce décret contre les prêtres réfractaires est lourd de conséquences : le roi y met son veto et il suscite une rupture dramatique et irrémédiable dans l'opinion.

Concernant les locaux de l'Antiquaille, depuis le milieu du XVII, c'était le Couvent des Visitandines, ordre religieux créé par Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal. En Septembre 1792, la congrégation religieuse des Visitandines quitte le couvent qui est vendu en 1796 comme « bien national ».

La laïcisation des hôpitaux

La laïcisation des hôpitaux est beaucoup plus tardive que ce que j’imaginai. Depuis des siècles, l’assistance aux malades, aux infirmes, aux vieillards, incombaient à l’Eglise et étaient assurées par les religieuses. Et c’est seulement à partir de la 2ème moitié du XIXème siècle, que les républicains organisent une éviction plus ou moins rapide du personnel religieux. La lutte pour la laïcisation au sein du conseil municipal de Paris, est portée par le Dr Bourneville (qui y siégea de 1876 à 1883), médecin-aliéniste des hôpitaux de Paris. Il s’employa à remplacer les congréganistes par un personnel laïque en soutenant la création d’écoles d’infirmières à l’intérieur de quatre hôpitaux parisiens (Bicêtre, La Salpêtrière, La Pitié, Lariboisière), ce permit d’y parvenir. En dix ans, de 1878 à 1888, dix-sept hôpitaux parisiens furent laïcisés. En province, les laïcisations se firent à des rythmes variés avec des hôpitaux employant des congrégationnistes jusqu’à la deuxième moitié du XXème siècle.

Peut-être la présence religieuse à l’hôpital a-t-elle été occultée de l’Histoire des hôpitaux par le récit médical (scientifique et technique) de ce qui touche à la santé, la maladie et à la mort ? ⁴⁴

Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés ⁴⁵

Livre Religion et enfermement, Olivier Faure

Dans l’introduction de son ouvrage, Olivier Faure explicite une thèse qui me semble très riche, je reprends un paragraphe qui la résume : « *Après avoir démontré avec raison que le grand enfermement évoqué par Michel Foucault n’avait pas existé, les historiens ont quelque peu négligé d’étudier le fantastique développement des prisons, hôpitaux, asiles, pensionnats et séminaires qui couvrent l’Occident chrétien entre le XVIe et le milieu du XXe siècle. Ce livre voudrait d’abord attirer l’attention sur l’importance et la signification historique de ce phénomène. En abordant la question des enfermements, contraints ou volontaires, par l’angle de la religion chrétienne, l’ouvrage veut suggérer, qu’au-delà des évidentes différences, il existe bien une matrice commune à toutes ces entreprises. Au-delà des bâtiments, du personnel et des règles de vie, la religion chrétienne fournit ou lègue aussi à ces expériences une*

⁴⁴ Jacqueline Lalouette, « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires », *Mots. Les langages du politique* 27, n° 1 (1991): 23-39, <https://doi.org/10.3406/mots.1991.1605>.

⁴⁵ Olivier Faure, « Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, n° 19 (31 décembre 2012): 7-17.

dimension utopique. Partout, il s'agissait bien d'établir des laboratoires de perfection d'où sortirait un homme nouveau. Aussi, loin d'être closes, ces institutions ont profondément influencé les comportements et les modes de pensée de tous ceux qui, soumis ou révoltés, les ont fréquentées. Leur disparition brutale est peut-être aussi un facteur essentiel des profondes transformations sociales et culturelles contemporaines ».

Le chapitre rédigé par Vinzia Fiorino intitulé **La « technique pastorale du pouvoir » : le système de relations sociales entre l'institut asilaire et la société** souligne de façon très convaincante la conquête par les médecins du champ de la folie, jusque-là domaine réservé aux institutions religieuses.⁴⁶

Le thème central de cette contribution tourne autour de ces deux questions : comment traitait-on, et comment considérait-on la maladie mentale ? Quels objectifs voulaient atteindre les institutions destinées au soin de la maladie mentale ?

L'intervention médicale a de nombreuses similitudes avec celle de ces prédécesseurs religieux : *« Le contrôle minutieux des comportements moraux, le libre accès à la sphère domestique, la médiation et la coopération avec les familles des malades, ainsi que la promesse de rédemption et de soulagement des souffrances, semblent être les éléments fondamentaux de tout le projet de traitement et de contrôle de la maladie mentale. »* Vinzia Fiorino insiste sur l'aspect moral des interventions des médecins, l'importance de la concertation avec les familles des malades se caractérisent par **d'interminables négociations et médiations**. *« Plutôt que de mettre au point un modèle bureaucratique rigide, fondé sur des règles précises et impersonnelles, on a édifié un modèle de gestion de l'institut fondé sur la négociation continue entre la direction médicale et les exigences des familles des malades. »* La mission des institutions d'assistance aux fous est de les soigner c'est-à-dire *« de former et transformer les individus, de les soumettre aux mécanismes de punition/récompense, de les intégrer le plus harmonieusement possible au corps social »*. **Les restrictions de liberté**, les règles autrefois imposées par autorité morale le sont maintenant au nom d'un savoir dit scientifique. *« Ces procédés, ainsi que l'utilisation du sentiment de culpabilité et des remords, constituent les éléments structurants des dynamiques de pouvoir des sociétés modernes. »*

⁴⁶ Vinzia Fiorino, « Les racines religieuses du système asilaire et de la construction des catégories pathologiques : le cas de l'asile d'aliénés de Rome "Santa Maria della Pietà" », in *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, éd. par Bernard Delpal et Olivier Faure, Histoire (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015), 173-87, <http://books.openedition.org/pur/20396>.

Je trouve les parallèles très intéressants pour, en tant que psychiatre, penser et assumer l'héritage du modèle paternaliste, moral et coercitif des institutions religieuses qui, il me semble, a été oublié. La présentation de l'historienne me semble cependant un peu manichéenne. Une sociologue ⁴⁷ propose une typologie des médecins psychiatres qui montre que les questions que se posent les psychiatres sont de plusieurs ordres : elle distingue cinq types de problématiques auxquelles nous sommes confrontés : modèle médical, paternaliste, humaniste, contrôle social, défense des droits. Entre ces cinq pôles, une des vertus essentielles à notre travail est le discernement. Souvent dans les articles des historiens, suivant le modèle de Foucault, le travail des psychiatres est réduit à cette fonction de contrôle social.

Les lieux d'éloignement d'avec la famille qui se multiplient pendant le XIX^{ème} siècle proposent un autre cadre, d'autres règles, et donne une nouvelle chance. Ils seront pour de nombreuses personnes une possibilité d'émancipation d'un système familial figé ou dysfonctionnel. Aujourd'hui, les soins à domicile sont présentés comme une panacée. Et la dimension institutionnelle est pensée surtout en termes de management, de rentabilité et non plus comme un espace d'interactions sociales protégées, dont il faut entretenir les rouages avec précautions. L'hôpital avait l'ambition certainement utopiste d'être un refuge. S'il est en train d'être démantelé, ça n'est pas par les personnes qui reçoivent des soins, même s'ils peuvent se plaindre des dysfonctionnements ; ceux qui organisent la destruction de l'hôpital ce sont ceux qui calculent les coûts.

C'est un chapitre passionnant que je ne fais qu'effleurer. Pour revenir à l'Antiquaille en 1830, ce que je souhaite souligner en conclusion de ce chapitre, c'est la convergence entre la volonté de l'état de limiter le pouvoir des religieux et le peuple qui veut se libérer de l'emprise des « tartuffes » de la religion.

Mais pourquoi a-t-on gommé ce que les hospices doivent aux institutions religieuses ? Comment analyser le glissement entre prescriptions moralisatrices et prescriptions hygiénistes ? La méthode scientifique semble avoir effacé les notions de charité, de soin des âmes et d'amour du prochain, ou, dit de façon plus laïque : la sollicitude, la care. Ces piliers du soin ont été longtemps oubliés car peut être non chiffrés ou non chiffrables. Dans les sociétés patriarcales, ces missions sociales de care sont souvent confiées aux femmes, auxquelles est imposée la discrétion.

⁴⁷ Caroline Guibet Lafaye, « For a topology of psychiatrists », *L'information psychiatrique* 92, n° 6 (26 juillet 2016): 453-65.

C'est un peu comme si le pouvoir des prêtres, de la religion avait été mis dans les mains des médecins, de la « science ». On invoque les chiffres comme des nouveaux symboles de la sagesse, pour expliquer les mystères de la maladie et de la guérison. Les chiffres sont les attributs scientifiques du médecins hygiénistes. Les données scientifiques seraient elles une nouvelle bible ? Mais qui contrôle ces données ? A t-on eu raison de confier cette fonction aux médecins ? Voyons ce qu'en dit le Dr PASQUIER.

Le Dr PASQUIER René : Le médecin méthodique

Présentation biographique

René pasquier, est né en 1792 et mort 1872. Je n'ai pas trouvé d'élément sur sa famille. Son cursus professionnel : médecin à l'Antiquaille de 1818 à 1830,⁴⁸ et membre de médecine de Lyon et de Toulouse, membre du 5ème bureau et du Conseil Général des Bureaux des sociétés de bienfaisances de la ville de Lyon. Il démissionne de l'Antiquaille en 1830 pour se consacrer à une carrière politique municipale.

Comment le médecin intervenait auprès des malades : quel était son temps de présence à l'hospice ? Ces visites étaient-elles fréquentes, avaient-elles lieu sous forme de tour dans les chambres des malades, était ce sous forme de consultations ? Comment était rédigé la prescription des soins ?

Je vous propose une présentation de deux de ses écrits : deux rapports sur les aliénés à l'Antiquaille. Publiés en 1830 et 1835, ils s'appuient sur les observations et les chiffres relevés pendant sa période d'activité à l'Antiquaille de 1821 à 1830. Rapport 1830⁴⁹ et 1835⁵⁰

Présentation succincte des rapports

J'ai relevé ce qui me semble le plus caractéristique pour se représenter le fonctionnement de l'hospice et la place du médecin, dans les deux écrits dans lesquels les

⁴⁸ « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac ».

⁴⁹ Pasquier, *Notes statistiques et médicales sur la division des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, par R. Pasquier,...*

⁵⁰ Pasquier, *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades ; précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830 / par R. Pasquier,...*

informations sont présentées de façon à peu près superposable : Je m'appuie sur le plan de « essai sur les distributions » qui est plus développé et je complète quelques paragraphes par des informations trouvées dans le rapport qui est titré « Notes statistiques ». Je propose d'assez longues citations pour faire apparaître le style médical et scientifique des formulations. Le Dr Pasquier est donc le seul médecin au service des aliénés (182 malades aliénés en 1821).

Généralités

Les modes d'admission

Ce n'est pas le médecin qui décide des admissions : « *Les aliénés sont reçus à l'Antiquaille, par ordre du Procureur du roi, de la Préfecture et de la police Municipale ; l'Administration, en reçoit aussi sur l'attestation d'un médecin, et par suite de transactions avec les familles des malades.* » L'admission à l'hospice ne nécessite pas l'approbation du Dr Pasquier.

Le prix des pensions

Le Conseil d'administration traite avec le Préfet, le Maire et les parents des malades, sur le prix des pensions, qui varie de trois cents à huit cents francs. « *Peu ou presque point de malades y sont reçus gratis. Les aliénés n'y sont point divisés d'après le prix de leur pension ; seulement, ceux qui paient la plus forte, mangent sur des tables séparées, et sont un peu mieux nourris que les autres. Les médecins qui observent les aliénés ont remarqué avec raison que ce mélange de payants et de non-payants, donne de la jalousie aux seconds, et peut leur être nuisible.* » On a peut-être tendance à oublier que depuis la création des hospices, l'argent reste le nerf de la guerre, et que c'est un paramètre qui pèse à tous les niveaux des chaînes de décisions.

Commentaires sur l'hygiène

La nourriture est bonne et donnée en quantité suffisante, on donne même du vin en petite quantité. Le Dr Pasquier commente la salubrité des locaux et son exposition « *son exposition est belle sous quelques rapports d'hygiène* ». Il souligne l'importance donnée à la propreté des locaux et au soins d'hygiène des malades.

Ebauche de classification et statistiques

Le Dr Pasquier s'essaie ensuite à une classification, qui lui sert d'appui pour l'organisation en secteur des malades. Voici son décompte des aliénés :

I. INCURABLES.	1 ^o Paralytiques et infirmes . . .	} Ils forment un huitième environ de la totalité des malades.	
	2 ^o Incurables paisibles.		Deux huitièmes environ.
	3 ^o Incurables turbulents.		Un huitième.
	4 ^o Épileptiques		Un huitième.
II. CURABLES.	1 ^o Division d'observation pour les entrants	} Deux huitièmes.	
	2 ^o Curables tranquilles mélancoliques.		
	3 ^o Curables agités et bruyants.		
III. CONVALESC.	1 ^o Infirmerie pour ceux qui sont atteints de maladies étrangères à l'aliénation mentale.	} Un huitième.	
	2 ^o Convalescents		

Il commente les chiffres de mortalité, de guérison. Il établit des catégories socio-démographiques (sur le sexe, l'âge, la profession, statut matrimoniale). Il propose certains facteurs favorisant la survenue de la maladie.

- | | |
|--|--|
| 1 ^o Irritations morales vives. | 9 ^o Coups sur la tête. |
| 2 ^o Dispositions originaires. | 10 ^o Métastase et scrofule. |
| 3 ^o Tempérament sanguin et nerveux. | 11 ^o Travail, application soutenue. |
| 4 ^o Abus du vin et des liqueurs. | 12 ^o Désordres menstruels. |
| 5 ^o Épilepsie. | 13 ^o Indigence. |
| 6 ^o Apoplexie. | 14 ^o Suites de couches. |
| 7 ^o Éducation vicieuse. | 15 ^o Suites de longue maladie. |
| 8 ^o Onanisme. | 16 ^o Développement rapide. |

Il fait l'hypothèse de signes prévenant une amélioration. « *Pendant l'espace de quatre ans, sur deux cent quatre-vingts femmes, j'ai compté cinquante-huit guérisons, vingt guérisons douteuses ou améliorations, et quarante-six décès: pendant l'espace de trois ans et demi, sur deux cent trente-six hommes, j'ai compté cinquante-quatre guérisons, trente guérisons douteuses ou améliorations, et soixante-quatre décès. L'isolement m'a paru un moyen" qui seul suffit pour guérir certaines manies.* »

Utilisation de l'argument statistique :

Le Dr Pasquier fait une remarque très pertinente : les résultats dépendent de la marche suivie pour recueillir les observations, et des personnes que l'on prend en compte. (*« Il est utile de remarquer que les observations et les résultats généraux publiés par les médecins des établissements d'aliénés, présentent des différences sensibles, qui résultent surtout de la marche suivie pour recueillir ces observations, et de l'espèce d'aliénés qui sont spécialement admis dans ces hôpitaux. En effet, dans quelques-uns de ces hôpitaux, on ne tient compte (pie des aliénés que l'on croit susceptibles de guérison, alors, les résultats des traitements doivent dépendre en grande partie de la manière plus ou moins large avec laquelle on établit la division des incurables. Dans d'autres hôpitaux, on ne reçoit que des incurables ou des curables ; alors les proportions dans les symptômes et dans les espèces de délire, doivent être bien différentes. »*) Un des enjeux pour les médecins étaient de trouver des méthodes qui guérissent, et donc pour avoir des bons résultats on peut ne recruter que les patients avec un profil curable. Il parle ainsi du biais de sélection, et de la façon dont l'attente d'un certain type de résultat modifie la façon d'agir de toute la chaîne de décision.

Le débat entre partisans des preuves numériques et opposants ne date pas d'hier. Voici comment le Dr Risueno D'amador ⁵¹, en 1837, mettait en garde contre la méthode dite numérique : *« Je n'ignore pas, messieurs, que la méthode dite numérique compte beaucoup de partisans. Mais n'y a-t-il pas aussi un devoir à combattre pour ceux qui croient qu'en invoquant les mathématiques, la science fait fausse route ? Or, vous le savez, : la probabilité des mathématiciens (et ce sont les mathématiciens qu'on vous cite surtout comme autorités) n'est, guère que la théorie du hasard. Invoquer la probabilité prise dans ce sens, c'est donc invoquer le hasard ; c'est renoncer à toute certitude médicale, à toute règle rationnelle tirée des faits propres de la science ; c'est substituer à ce qu'on a appelé jusqu'ici induction, expérience, observation, raisonnement, l'opération mécanique et inflexible du calcul : au lieu de faits à analyser et à comparer, vous n'aurez, plus que des chances à calculer; la médecine ne sera plus un art, mais une loterie. Cette méthode n'est donc qu'un coup de désespoir de l'art qui, renonçant pour toujours à savoir pourquoi et comment il agit, s'abandonne au hasard sur la foi d'une arithmétique illusoire. C'est le scepticisme embrassant l'empirisme. »*

⁵¹ Risueño d Auteur du texte Amador, *Mémoire sur le calcul des probabilités appliqué à la médecine*, lu à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 25 avril 1837, par Risueño d'Amador,..., 1837, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12687911>.

Les autopsies des aliénés

Le docteur Pasquier expose les comptes rendus des autopsies réalisées sur les aliénés, il précise : « *il n'est pas découvert de cause anatomique à l'aliénation qui était un des objectifs de ces autopsies mais ces autopsies permettent d'identifier des causes probables de la mort.* »

Les méthodes thérapeutiques

Les moyens de contentions

On a bien en tête l'image de Pinel libérant les aliénés, l'énumération ci-dessous nous montre que les chaînes ont été remplacés par d'autres liens non métalliques mais non moins coercitifs. « *Suivant l'exemple de Pinel, les moyens violents de répression, tels que les chaînes, furent proscrits mais remplacés par d'autres moyens de contentions (un lit à tombeau garni de liens assez ingénieusement placés pour contenir les épileptiques et les furieux, surtout pendant la nuit, le bandage en huit de chiffre, pour contenir les malades par les épaules, sans comprimer la poitrine, le fauteuil fixé au sol, le corset de force de Pinel, des menottes en cuir matelassées, et quelques autres moyens de ce genre furent aussi mis en place)* ».

Traitement

« **Le traitement moral** des aliénés est, pour le médecin philosophe qui se consacre à l'étude de ces maladies, un champ vaste et fertile à cultiver. Dans les grands hôpitaux, il repose surtout sur de bonnes divisions, sur le travail et sur quelques exercices gymnastiques qui peuvent être appliqués utilement à ces maladies. 1° Ne jamais exciter les idées et les passions de ces malades, dans le sens de leur délire; 2° Ne point combattre directement les idées et les opinions déraisonnables, par le raisonnement, les discussions, l'opposition et la contradiction, la plaisanterie et la raillerie ; 3° Fixer l'attention sur des objets étrangers à leur délire, communiquer à leur esprit des idées et des affections nouvelles, par des impressions diverses: Tel est l'esprit d'un traitement moral. »

Autres thérapeutiques employés : **la saignée de l'artère temporale** (le Dr Pasquier exprime ses réticences à utiliser la saignée par craintes « *de jeter les malades dans la démence et dans incurabilité* ». **Les purgatifs. Les vésicatoires volants** (médicament qui provoque le soulèvement de l'épiderme (des ampoules), et surtout le séton à la nuque (drain sous forme de petit cordon fait de plusieurs fils de soie ou de coton, ou en une petite bandelette de linge, effilée

sur les bords, que l'on passait au travers des chairs.) Le **moxa**, qui est une sorte de cautère (stimulation par la chaleur en des points précis, technique qui vient du Japon). **Les applications réfrigérantes sur la tête .**

Cette liste montre que la médecine était très démunie et s'inspirait des techniques ancestrales des remèdes de la folie, avec beaucoup d'analogies avec des méthodes visant à exorciser le mal.

Voici comment le Dr Pasquier distingue le positionnement du médecin de celui du philosophe et du prêtre :

Le Docteur Pasquier interroge les spécificités de l'éthique de la fonction du médecin, le dévouement, l'absence de jugement. « *Le médecin doit avoir la plus grande influence et le pouvoir le plus étendu sur ces malades. Le philosophe et le moraliste voient dans un aliéné, tantôt un homme sensible dont la raison a succombé sous les coups de l'infortune et de l'injustice, tantôt un libertin qui, peu habitué à se servir de sa raison, est devenu la proie de ses passions, et, comme le précédent, a cessé de vivre avant de mourir. Le médecin ne s'arrête pas là : il voit l'homme, non seulement sous les rapports spéciaux, mais par rapport à lui-même ; il voit des malades qu'il examine avec attention, et qu'il prend à tâche de guérir ; rien de ce qui intéresse et leur moral et leur physique, ne lui est indifférent ; il les voit sans passion, et il les traite tous avec le même intérêt.* »

Le Dr Pasquier fait une distinction entre infirmière et sœur, qui peuvent être substituées par des gens à gage ou des malades tranquilles. Il n'est pas précis sur la répartition des tâches. « *On a agité la question de savoir si les infirmeries d'aliénés étaient mieux servies par des religieux, que par des séculiers. J'ai vu les infirmeries de l'Antiquaille alternativement servies par des séculiers et par des frères et des sœurs appelés à ce service et dirigés par des motifs religieux, et je crois pouvoir affirmer que, pour les aliénés comme pour tous les autres malades, le service de ces derniers est préférable. Toutefois, je crois qu'il ne faut point trop en multiplier le nombre dans le même hôpital, pour éviter de le convertir en un vrai couvent, où la discipline et les obligations de la vie religieuse finissent par prévaloir sur les obligations d'un service de malades. Un ou deux frères ou sœurs suffisent à la tête de chaque service, ils seront secondés par un nombre suffisant de gens à gage ou par des malades tranquilles ; car dans les maisons d'aliénés, il y a toujours un assez grand nombre de malades qui peuvent se rendre utiles et qu'il convient d'employer. Dans chaque section on n'emploiera que les*

infirmiers ou les infirmières du même sexe, c'est-à-dire que les femmes seront servies par des soeurs et par des infirmières, et que les hommes seront servis par des frères et par des infirmiers. »

Relation avec l'administration

Recommandations du médecin sur l'administration et l'organisation d'un service d'aliénés :

Il vante les mérites d'un conseil d'administration indépendant, comme l'est celui de l'Antiquaille. « Sous le rapport administratif, les hospices et les hôpitaux publics peuvent être divisés en deux classes. Les uns sont sous l'influence directe du Gouvernement ou de l'Autorité administrative générale, qui leur fournit les principaux moyens d'existence. Les autres, sont administrés d'une manière indépendante, par un Conseil composé de notables de toutes les classes éclairées de la société, et surtout de ceux qui concourent le plus par leurs dons à l'entretien de ces établissements. Ces derniers hôpitaux, toutefois, ne sont pas affranchis de la surveillance du Gouvernement. »

Dans la 2e partie du rapport de 1835 le docteur Pasquier explique l'organisation qu'il préconise pour le fonctionnement d'un service d'aliénés, recommandation d'organisation spatiale pour la sécurité les soins l'hygiène le bien être des aliénés et des préconisations pour que les administrateurs s'alignent sur les fonctionnements des hôpitaux parisiens, des préconisations sur les effectifs de l'équipe des soignants : *« Un aumônier, un médecin, un pharmacien, deux élèves en médecine appelés chirurgiens internes, un régisseur faisant les fonctions d'économe, un trésorier, deux secrétaires, formeront le noyau du personnel de l'établissement »*

Le Dr Pasquier s'inscrit dans le mouvement hygiéniste naissant : *« Dans l'étude des sciences naturelles, les faits peuvent seuls nous servir de base, et les théories ne doivent être que des conséquences de ces faits ; il faut donc assujettir son esprit à la nature des choses, pour obtenir des connaissances positives. »* Il rédige ses comptes-rendus à la demande du conseil d'administration. *« Ce sont de semblables motifs, sans doute, qui engagèrent l'Administration de l'Antiquaille à nous demander des comptes-rendus; j'en ai présenté deux : l'un en 1828, l'autre en 1829.*

On voit bien comment le rapport du médecin, son côté méthodique est mis en avant. Mission d'intérêt général, au service des indigents. Il a une parole d'autorité. Par sa vocation, il est celui qui cherche des solutions pour guérir, il parle pour le bien être des aliénés. Sa parole se veut objective, guidée par la science, il ne juge pas. Cette parole, cette fonction est mise en avant pour fédérer, et éduquer les populations. Sa parole ne peut pas être remise en question, aucun doute que si on pouvait lui donner tout ce qu'il demande, ses patients iraient bien mieux. Le médecin est celui qui sait ce qui est bien pour ses malades. Le médecin porte la voix du juste, il est positionné au-dessus, on lui accorde la neutralité du sachant, sa mission est d'ordre supérieur. Il demande plus de moyens car il se sent en position légitime pour savoir comment comprendre la folie et comment la guérir. Il produit des chiffres, qui viennent justifier son activité et ses demandes mais il ne parle jamais dans son rapport des questions de financement. La question des dépenses ne le concerne qu'indirectement. Son rôle est de produire des prescriptions et des préconisations.

La médecine hygiéniste

et la création des annales d'hygiène et médecine légale ou comment le rôle de conseil des médecins aux gouvernement pour l'organisation sociale.

Le développement de la médecine au XIX^{ème} siècle est corrélé à la laïcisation des Hôpitaux et de l'enseignement. On demande à la science d'accompagner, de conseiller les décisions du gouvernement dans la dynamique du progrès. Les médecins s'investissent de cette mission qui prend la forme du mouvement hygiéniste.

En 1802 est créé le Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine L'école hygiéniste française du début du XIX^o siècle, publie à partir de 1829 les «Annales d'hygiène publique et de médecine légale» qui, définissent ainsi le rôle sociétal de la médecine : *«La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies, elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale ; quelquefois elle aide le législateur dans la confection des lois, souvent elle éclaire le magistrat dans leur application, et toujours elle veille, avec l'administration, au maintien de la santé publique. Ainsi appliquée aux besoins de la société, cette partie de nos connaissances constitue l'hygiène publique et la médecine légale.*

⁵²Prospectus et Introduction des Annales d'hygiène et de médecine légale (1829)* Charles MARC

⁵² Jacques Arveiller, « De l'Hygiène publique à l'éducation sanitaire: Un texte de Charles Marc (1829) », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* Vol. 39, n° 1 (1 mars 2006): 115-34, <https://doi.org/10.3917/lsdle.391.0115>.

« L'étude plus approfondie de l'aliénation mentale a permis de résoudre d'une manière satisfaisante plusieurs questions relatives à la liberté morale, à l'état civil d'un grand nombre d'individus, à la criminalité de certaines actions.(...) L'hygiène publique, qui est l'art de conserver la santé aux hommes réunis en société, est appelée à recevoir un grand développement et à fournir de nombreuses applications au perfectionnement de nos institutions (...)Elle s'étend à tout ce qui concerne les endémies, les épidémies, les épizooties, les hôpitaux, les maisons d'aliénés, les lazarets, les prisons, les inhumations, les cimetières, etc. (...)Mais elle a devant elle encore un autre avenir dans l'ordre moral. »

Le point de vue du Dr Pasquier se situe à cette place « hygiéniste ». La voix du médecin, les rapports médicaux sont utilisés par les administrateurs pour justifier et guider les dépenses. Le médecin est écouté, c'est une figure d'autorité. Il n'est pas mis en rivalité avec d'autres sources de connaissances.

Les Chiffres des médecins à l'époque, sont incontestables et incontestablement ceux de la neutralité charitable, on ne doute pas que la mission du médecin est de parler pour le bien de ces patients, pour l'hygiène et l'organisation sociale.

Les médecins font des rapports commandés par les administrations. C'est important d'avoir en tête qu'ils sont mandatés pour aider les décisions des autorités administratives. Les classifications et les mesures que le médecin restitue dans ses comptes-rendus le sont dans un contexte politique qui influence les choix des catégories et les outils de mesures. Alain Desrosières ⁵³ (né en 1940 à Lyon et mort en 2013 à Paris) est un spécialiste français de l'histoire des statistiques explique : « quantifier, c'est convenir puis mesurer ». En ce qu'elle est précédée d'un travail de convention d'équivalence, la quantification n'est pas un acte de pure mesure. Il s'agit de se mettre d'accord pour considérer telles ou telles situations comme équivalentes, et pouvoir ensuite les quantifier. » Le fil conducteur de l'analyse de Desrosière est l'étude des relations entre l'outil statistique et son contexte social et cognitif.

Nous allons ainsi nous intéresser à un administrateur de l'époque, Achard James pour tenter d'appréhender les paramètres socio-historiques de la gouvernance de l'hospice en 1830.

⁵³ Alain Desrosières, *La politique des grands nombres: Histoire de la raison statistique* (La Découverte, 2016).

ACHARD-JAMES Jean-Marie : l'administrateur.

Ce chapitre s'appuie sur le livre de Jean-Marie Achard James, des documents consultés aux archives, sur les axes d'analyse du livre d'Olivier Faure ⁵⁴.

Le conseil d'administration de l'Antiquaille

L'Antiquaille était régie par un conseil d'administration composé de dix membres, nommés par le ministre ou le préfet (en application du décret du 7 germinal an XII, 28 mars 1805) mais indépendant : Le président du conseil était élu par les membres, alors qu'aux Hospices Civiles de Lyon, le président du conseil était le maire de Lyon. Jusqu'en 1830, les administrateurs faisaient partie de la petite oligarchie qui truste les fonctions politiques municipales, du patriarcat Lyonnais (banquiers, marchands de soie, hommes de lois).

1830 : remplacement du conseil d'administration

Toujours dans le livre d'Olivier Faure sur l'histoire de l'Antiquaille donc en 1830 suite à la révolution des 3 glorieuses qui provoque le départ de Charles IX remplacé par Louis Philippe, le Conseil d'administration qui refuse de prêter serment au nouveau souverain est destitué. Les nouveaux administrateurs nommés appartiennent à des milieux sociaux et professionnels différents issus de la grande bourgeoisie. Parmi les administrateurs il y a plus de médecins que de notables ou de propriétaires rentiers. Achard James arrive au conseil d'administration de l'Antiquaille à ce moment-là.

Les nouveaux administrateurs, dont Achard-James sont très ouverts aux questions médicales, ils croient et soutiennent les apports de la médecine.

Ils valident un projet d'organisation médicale qui prévoit de doubler l'effectif des médecins (de 4 à 8). Ils instaurent un système de recrutement par concours d'internat.

Achard-James Jean-Marie



Jean Marie Achard fait l'objet une fiche Wikipédia ⁵⁵. Il est né à Riverie dans le département du Rhône le 21 aout 1780. Il est le fils de Jean-François Achard, notaire royal puis conseiller du roi.

⁵⁴ « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac ».

⁵⁵ {Citation}

Il fut clerc, avoué, avocat (1807), chargé de l'organisation judiciaire en Seine-Inférieure, conseiller auditeur à la cour impériale (1811), conseiller, puis président à la cour royale, administrateur de l'Antiquaille (1830-1839) et du Mont-de-Piété.

Tout au long de sa carrière, il a dirigé plusieurs œuvres de bienfaisance, dont les Hospices de l'Antiquaille de 1830 à 1839.

Son livre Histoire de l'Antiquaille ⁵⁶

Publié en 1836, cet ouvrage présente l'histoire de l'Antiquaille en faisant une sorte de bilan moral du travail de l'administration précédente.

Ses intentions

Voici comment Achard James présente les finalités de son livre : « *Si au tableau simple et fidèle de l'origine de cet établissement j'ajoute un aperçu des nombreuses difficultés financières qui ne manquèrent jamais de surgir à chaque élan nouveau vers une position meilleure, si je dis quels efforts furent tentés pour aplanir les obstacles et même pour les surmonter, si je fais connaître par les actes de l'autorité et les registres de l'hospice quelle a été dans son développement progressif la participation de l'administration publique et de la libéralité des Lyonnais, si je présente le chiffre de sa population moyenne dans les diverses périodes de son existence celui de ses ressources et de ses dépenses, si je porte l'attention sur son régime sanitaire et son organisation médicale et si je dis enfin le dévouement admirable et presque surhumain de ces hommes religieux et de ces saintes filles qui sous le titre modeste de frères et de sœurs consacrent leur jeunesse et leur vie entière au service des malades service plein de dégoûts mais pourtant plein de charmes à le juger par le zèle de ces bons frères et de ces bonnes sœurs et par les sacrifices qu'il leur impose, si je fais connaître toutes ces choses j'aurai fait l'histoire de l'Antiquaille.* »

L'histoire du dépôt de la quarantaine

Après avoir retracé l'histoire du dépôt de la quarantaine et mis en avant l'impératif du changement de locaux (« *l'état de la Quarantaine en 1802 : Les détenus manquaient de subsistance, les infirmes n'étaient pas soignés et le traitement des malades était absolument nul. Il n'y avait ni règle, ni conduite, ni police. Le travail y était inconnu, un concierge en était le seul régulateur enfin on doit le dire c'était une maison de débauche et de prostitution* ») et comment de la décision du transfert à l'Antiquaille a été prise, Achard James expose le travail

⁵⁶ Achard-James, *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon*.

du conseil d'administration précédent qui a assuré la gouvernance de l'Hospice de sa création en 1804 jusqu'en 1830.

Achard James montre **le rôle des administrateurs** dans l'élaboration du projet de l'hospice, leur travail de convaincre les pouvoirs publics, leur imagination pour trouver des solutions de financement (création d'un mont de piété). Son ouvrage permet de comprendre, de faire le lien entre les dépenses du quotidien, le coût de l'accueil et des soins et les décisions des conseils municipaux ou départementaux. *« C'est aussi à cette époque qu'en accusant réception au préfet du département d'un mandat pour solder certaines dépenses du premier trimestre on se voit contraint de lui faire savoir que si les fournitures arriérées du boulanger ne lui sont payées l'hospice tout entier va être exposé à manquer de pain. Quelle extrémité ! »* Note bas de page 59. En 1804 : **les caisses étaient vides** : *« Lors de l'installation de la commission administrative du Dépôt de Mendicité de la Quarantaine la caisse était absolument vide, cinq francs soixante centimes trouvés au décès de Marie Chaboux veuve Pélachon formèrent le premier article de recette aux archives de l'hospice les comptes du premier et du deuxième trimestre de l'an X et de l'an XI ».*

Financements de la ville ou du département ? les deux se renvoient la balle en des tractations interminables, et l'Antiquaille est négligé par les deux. L'utilité d'une telle institution n'est jamais contestée par les pouvoirs publics, mais les financements sont très compliqués à obtenir. Achard James, dans sa narration montre bien les mouvements de découragement des administrateurs et aussi leur ardeur à la tâche. *« si le département cherchait à rejeter une partie du fardeau sur la ville celle-ci à son tour s'appuyant sur les dispositions législatives soutenait alors avec raison que comme dépôt de mendicité cet hospice devait être à la charge du gouvernement et l'une et l'autre autorités tout en faisant il faut bien le reconnaître quelques sacrifices pour le soutenir faisaient aussi des efforts divers pour s'en imposer le moins »* p110

Achard James loue les charitables motivations, le zèle, la persévérance des administrateurs pour améliorer les conditions de vie des aliénés. Ils vont parvenir à de très bons résultats qui leur permettent d'effectuer des travaux d'agrandissements. *« Mais bien que ce fût vers l'utilité des dépenses plus que vers l'accroissement des recettes que se portait son attention, on ne le voyait ainsi négliger aucune occasion légitime de se créer des ressources. Lettres pressantes aux autorités diverses, circulaires, visites, quêtes, tout était mis en œuvre et les soins pieux de cette paternité touchante rarement sans récompense ».* A partir de 1815, les finances sont confortables, et c'est pendant cette période de prospérité que l'Abbé Laffay a officié.

Le manque de transparence dans la gestion

Mais Achard James pointe aussi le manque de transparence dans la gestion. A mots feutrés Achard James explique que pendant une période de 1815 à 1830, les administrateurs ont probablement choisi de répondre de façon partielle aux questions du maire sur leurs recettes pour que la ville ne diminue pas ses subventions.

En 1815, le maire de Lyon pose des questions sur le fonctionnement de l'Hospice, les coûts de journées, le nombre de lyonnais ... Achard James souligne la réponse évasive du conseil d'administration, il explique que c'est pour tenir à distance l'autorité municipale, pour garder le maximum d'indépendance, mais surtout, il expose clairement que l'institution avait de nombreux revenus qu'elle ne voulait pas exposer pour ne pas voir les financements municipaux diminués, car ils avaient des projets de travaux d'agrandissement. Achard James prend la défense des administrateurs en présentant les louables motivations de l'administration de l'Antiquaille à prévoir une dotation pour faire face en cas de coups durs dans cette période d'instabilité politique. *« Dans quelle situation se trouverait l'hospice ! Où seraient ses ressources ? Et tous ses présages pouvaient se réaliser, au moins en ce qui concerne les allocations alors que les traces profondes du plus grand fléau qui puisse frapper une nation, une double invasion déchirait si cruellement le sein mutilé de notre belle et si chère patrie. »* P180

Acquisition foncière sans informer la ville

A partir de 1818, l'hospice traverse une période financièrement florissante, pendant laquelle les bénéfices permettent des investissements fonciers. P199, achat de domaine. Achard James s'étonne de constater que la municipalité n'a pas été associée ou informée de cette acquisition. *« mais ce qui est fait pour étonner, c'est de n'apercevoir dans un acte aussi important que celui d'une acquisition d'immeuble aucune trace d'intervention de l'autorité publique. Aucun avis pas un simulacre d'autorisation ne le précède et nulle décision quelconque ne vient ensuite l'approuver ni même y adhérer ».* p200

Achard James dénonce la **tenue fantaisiste de la comptabilité** de l'administration précédente.

P224 : *« La comptabilité avait été jusque-là fidèlement tenue sans doute mais d'une manière fort peu légale. Deux comptes principaux ouverts à la recette et à la dépense, et quelques comptes divers se rattachant à l'un ou à l'autre de ces comptes généraux, en composaient tous les éléments, qui se formaient d'ailleurs, sous la double garantie de la probité reconnue du*

receveur, et de la surveillance d'un administrateur préposé à cet effet, mais sans contrôle possible, les livres tenus dans les bureaux de l'administration ne s'appliquant qu'aux entrées et aux sorties des malades, et à quelques objets principaux de consommation, et nullement aux finances, dont on ne se rendait compte que sur des copies des livres du receveur, qui eux-mêmes n'étaient point soumis à la méthode si simple de la tenue en parties doubles ; de telle sorte qu'on pouvait bien savoir en résultat et réciproquement si la recette dépassait la dépense mais jamais quel était l'élément de l'un ou de l'autre de ces deux chapitres qui était venu les modifier et par conséquent l'état vrai de la situation financière ».

Ce qu'il dit sur l'abbé Laffay

L'abbé Laffay débute ses fonctions à l'Antiquaille autour de 1818 (p198), au début de la période de prospérité de l'établissement. Achard James n'incrimine jamais le prêtre, au contraire les termes employés pour le décrire sont élogieux, il remercie à plusieurs reprises l'abbé Laffay et bien sûr salue le dévouement des frères et des sœurs.

Ce qu'il dit du Dr Pasquier

Achard James utilise les exposés méthodiques du médecin pour mettre en avant les progrès réalisés dans le traitement des malades, l'efficacité des nouvelles méthodes et argumenter les demandes de financement par les coûts des traitements. *« C'est ainsi que sur un compte détaillé des maladies observées et traitées pendant l'année 1828 dans les différentes infirmeries, compte où la marche suivie dans le traitement et les succès obtenus se trouvaient soigneusement indiqués, on se livrait à des modifications dispendieuses mais nécessaires du régime intérieur, à l'emploi de médicaments du plus haut prix. C'est ainsi encore que sur un autre rapport touchant la classe si intéressante des aliénés et indiquant aussi avec la description exacte des divers genres d'aliénations mentales le traitement employé les résultats obtenus et les moyens d'étendre les succès on se livrait à des dépenses importantes de perfectionnement dans les différents services des bains et des douches et dans la ventilation des salles et dortoirs et tout cela nonobstant une pénurie. »*

Ainsi Les administrateurs font le lien entre la ville, les donateurs, les familles, avec au cœur de leurs préoccupations les financements.

Achard James, montre une grande habileté pour ménager toutes les susceptibilités. Ses propos sont assez clairs, il expose de façon détaillée la succession des évènements. Il

dit ce qui le surprend dans les agissements de ses prédécesseurs sans aucune accusation directe. C'est un brillant diplomate : il est très élogieux des actions accomplies, du zèle des administrateurs précédents mais en même temps, il met en évidence de façon assez claire la façon dont la prospérité rapide a pu entraîner beaucoup d'enthousiasme, quitte à négliger d'en informer les autorités municipales. Ses propos sibyllins nous invitent à lire entre les lignes.

Ses écrits n'infirmes pas les propos de l'articles du départ et du livre de Hure, mais ses formulations sont plus ampoulées, plus nuancées. « *Les honoraires de l'économiste et du receveur étaient ramenés à des proportions plus en rapport avec les ressources.* » p274. On a même la confirmation de l'opacité des méthodes de gestion de l'administration précédente. Il n'incrimine cependant jamais directement l'aumônier. Ce statut permet-il d'être inattaquable ? Peut-être qu'Achard James ne souhaite pas heurter les généreux donateurs ? Peut-être que sa position sociale le rend proche des milieux catholiques Lyonnais ?

De plus l'approche d'Achard James est pragmatique. On voit bien comment il s'appuie sur les rapports médicaux pour argumenter la nécessité de financements.

Quelles sont les motivations d'un administrateur ? Achard-James insiste sur son amour désintéressé de l'humain, p249 « *Que l'on ne considère pas ce que je dis ici comme l'unique expression d'un désir généreux comme le rêve d'un cœur vivement animé de l'amour de ses semblables comme une utopie sans réalité possible.* »

Sans mettre en doute sa sincérité, et ses revendications de vertu, soulignons que sa condition sociale lui permet de se mettre au-dessus des affaires dont il s'occupe et ainsi d'aborder les problématiques auxquelles il est confronté avec désintéressement.

A la fin de son livre, il parle des aliénés, c'est comme s'il relevait le nez des livres de comptes ou des courriers administratifs et qu'il regardait par la fenêtre de son bureau. Il décrit une scène où les aliénés participent à la construction des nouveaux locaux en 1833, « *ce fut un spectacle véritablement merveilleux que tous ces aliénés concourant à l'envi et avec autant d'empressement que des hommes doués de leur raison par des enlèvements de terre des transports de matériaux et par une assistance plus immédiate encore à l'élévation de plusieurs établissements dont le bienfait leur était consacré comme s'ils avaient l'intelligence de leur action et qu'ils comprissent ces infortunés les avantages qui devaient en ressortir pour le soulagement de leurs misères.* »

Puis, comme s'il avait besoin de passer par le regard d'un artiste pour s'arrêter sur les expressions des visages des malades, il se sert du tableau de François Auguste Biard pour décrire une scène du quotidien.

Le tableau

Dans son livre page 325, Achard James parle donc d'un tableau de Biard représentant l'Antiquaille, il fait une longue description détaillée. Connait-il le peintre personnellement ? Certains détails de la description le laissent penser, car il semble connaître les liens familiaux des personnages au centre et il est précis sur les émotions et les intentions de chacun. Je cite « *Le tableau de l'hospice de l'Antiquaille n'est pas moins d'un bel effet et d'une vérité d'exécution dans tous les genres de folie que l'auteur a été à portée d'y voir. Les aliénées y sont en récréation dans la cour. L'une d'elles, assise sur un banc de pierre, joue avec ses doigts, qu'elle a mis dans sa bouche, sans prendre garde à sa famille, qui est venue la visiter. Sa mère attendrie lui tient le bras, et cherche à attirer son attention en lui parlant ; à côté et tout auprès sur le devant, sa sœur pleure en la regardant, tandis que son père écoute ce que lui dit une sœur qui les accompagne, et qu'un petit garçon effrayé de ce qu'il voit, cherche à se cacher près du père, dont tient l'habit fortement.* » ⁵⁷

Le tableau a été exposé au Salon de 1833 à Paris, n°165 sous le titre "L'hôpital des fous. Une jeune fille ne reconnaît pas ses parents".



⁵⁷ Achard-James.

Le tableau est un document précieux, c'est une scène vivante de l'intérieur de l'hospice, qui me semble pouvoir servir de témoignage d'éléments historiques :

Le travail des sœurs : Deux sœurs semblent interrompues au milieu de leur ronde de surveillance par l'appel d'une femme au sol qui lève un bras vers elles. Le visage stoïque, l'une d'elle a les mains croisées en prière. Une troisième sœur semble soutenir la famille en détresse au centre du tableau, elle est proche des personnes, semble donner des nouvelles, des conseils ou des explications au père, pour le rassurer. Le tableau permet de voir leur tenue avec leur cornette bien amidonnée.

Les différents visages de la folie : Les expressions sont précises, on peut en faire la lecture clinique de la fureur, du désespoir, de la peur, de l'agressivité. L'une a la bouche déformée par la souffrance, une autre ouverte en un cri d'appel. Une autre arbore un sourire naïf. Les regards sont tout aussi riches : l'un est inhabité, une autre les yeux tournés vers le ciel, sous l'arcade, un regard fixe le spectateur dans une œillade de séduction. On imagine facilement, des cris, des rires immotivés, des injures.

Les postures des corps inadaptées : l'une monte à un arbre, l'autre semble jouer du violon sur une planche, avec une branche comme archet. L'une à terre implore les sœurs le bras tendu. Une vieille aux cheveux défaits est assise sur une chaise renversée. Une autre au sol joue avec ses mains, comme un jeu stéréotypé. Toutes présentent des comportements qui ne sont pas compatibles avec l'ordre social.

Les moyens de contention

Ce ne sont certes plus les chaînes telles que proscrites par Pinel mais la plupart des femmes de la scène ont les bras croisés sur le devant de la poitrine, maintenus fermement par des chemises aux longues manches nouées dans le dos. L'une d'elle au premier plan est installée dans un fauteuil de force pieds et mains ligotés.

François Auguste Biard est ainsi le dernier témoin de ma présentation. Né à Lyon dans un milieu modeste, c'est celui qui me semble le plus émotionnellement, intimement, et personnellement concerné par la question de la folie et de l'enfermement. Pourquoi a-t-il choisi l'Antiquaille comme sujet d'un de ses tableaux ?

Eléments biographique de François Auguste BIARD



Portrait de François Auguste Biard peint par Camille Corot (1796-1875) en 1830

Hypothèse d'une histoire de famille autour de la naissance de FA Biard :

Il est né le 29 juin 1799 rue Juiverie à Lyon au pied de la colline de Fourvière, François Auguste est un pseudonyme, son prénom de naissance est François Thérèse.

Dans les registres d'état civil, on peut trouver son Acte de naissance ⁵⁸ On y apprend que son père se nommait Jean Biard, qu'il exerçait de métier de Charpentier et qu'il était absent pour ses affaires. Sa mère se nomme Claudine Brunet

J'ai cherché l'acte de mariage de ses parents et j'ai trouvé un Acte de mariage qui date de 1801, Jean Biard (né le 1/07/1773) (fils du défunt Jean Biard, qui était aussi charpentier) avec Claudine Bourdelin (2/02/1777). (et non Brunet comme sur son acte de naissance et de décès). Est-ce un second mariage ? Ce Jean Biard est-il le père du futur peintre d'une première union, qu'il aurait eu à l'âge de 26 ans ? Ou alors le demi-frère du futur peintre, s'ils ont le même Jean Biard comme père ? S'agit-il d'un troisième Jean Biard Charpentier à Lyon ? Une autre hypothèse est d'imaginer une erreur de nom sur le registre, Brunet/ Bourdelin, mais Claudine Bourdelin, cela semble peu plausible.

Ce qui est étonnant aussi c'est que son témoin de mariage s'appelle Brunet Pierre, chapelier (place du petit collège). En recherchant dans les archives municipales, j'ai trouvé un acte de mariage de 1796 qui unit Pierre Brunet, chapelier à Marie Biard (née en 1770, qui est la sœur de Jean Biard, (car les noms de leurs parents coïncident : Jean Biard (qui était vivant à ce moment là) et Etienne Bouvatier).

<http://www.fondsenligne.archiveslyon.fr/v2/ac69/visualiseur/etatcivil.html?id=690149163&vue=159>

On peut déduire que Jean Biard (mari d'Etienne et père de Jean et Marie Biard) est mort entre 1796 et 1801. Est-il le père ou le grand père de FA Biard ?

⁵⁸ « ArchinoÃ« - Archives municipales de Lyon », consulté le 14 mai 2022, <http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ark:/18811/9fc283dee416689ec9eaff4cec06003#>.

Il faudrait de plus amples recherches pour éclairer cette généalogie familiale. Avec ma formation (déformation ?) professionnelle, cela m'évoque une histoire de famille cachée voire taboue. Par exemple que F A Biard viendrait d'une grossesse non désirée de parents trop jeunes, d'une union hors mariage, ou consanguine ? Je me demande si la mère de FA Biard, Claudine Brunet, n'a pas été internée à l'hospice. Si j'avais plus de temps, j'irais chercher aux archives municipales de Lyon dans les registres de patients de l'Antiquaille le nom de Claudine Brunet. Brunet est un nom de famille très commun et le prénom Claudine aussi.



Un autre élément alimente cette hypothèse : C'est le tableau qui montre des expressions de visages si finement observées, cette scène familiale au centre du tableau est tellement vivante qu'on comprend les sentiments de chacun, on les entend presque parler. Le petit garçon effrayé est placé au centre de la scène, et le drame familial qui se joue au centre du tableau est une scène tellement intime « une femme ne reconnaît plus sa famille ». FA Biard n'y exprimerait-il pas son vécu ?

Revenons à des événements biographiques tangibles :

Formation :

Dans la fiche Wikipédia dont je reprends le plan, il est dit que ses parents le destinaient à une carrière ecclésiastique mais qu'il commence à peindre dans une fabrique de papier peint lyonnaise, puis rejoint ensuite l'École des beaux-arts de Lyon où il sera formé par Pierre Révoil jusqu'en 1818, puis par Fleury Richard qui lui succède à la tête de l'école. Il participe à son premier salon parisien en 1824. Les journaux commentent sa carrière et ses voyages.^{59 60 61}.

⁵⁹ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », *RetroNews*, 23 novembre 1827, <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/23-novembre-1827/1973/4262967/1>.

⁶⁰ « Le Temps », *RetroNews*, 30 avril 1833, <https://www.retronews.fr/journal/le-temps-1829-1842/30-avril-1833/1205/3601361/2>.

⁶¹ « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », *RetroNews*, 15 décembre 1833, <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/15-decembre-1833/1973/4264613/2>.

Peintre voyageur :

À partir de 1827, Biard entame une série de longs voyages. Il commence par faire un tour du bassin méditerranéen. Il fait escale à Malte, à Chypre, en Syrie, puis en Égypte. En 1839, il participe à l'expédition scientifique au Spitzberg et en Laponie⁷, avec sa fiancée, l'écrivaine Léonie d'Aunet, avec qui il se marie en 1840. Son œuvre prend place dans le courant romantique du début du XIX.

Presse people d'époque :

— Une demande en séparation de corps a été portée devant la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine contre M^{me} Biard, qui a méconnu ses devoirs d'épouse, pour se livrer à un poète, membre de la chambre des pairs. L'affaire vient d'être jugée. M^e Flayol, avocat de M. Biard, a protesté, à ce sujet, contre des bruits répandus sur les motifs qui avaient déterminé son client à se désister de l'action correctionnelle. Ce n'est ni une offre d'argent ni une commande de tableaux promise en haut-lieu qui ont inspiré la conduite de cet époux cruellement offensé. Il est père, et il n'a pas voulu traîner sur les bancs d'une juridiction exceptionnelle la femme qui porte son nom, de peur d'étendre, pour ainsi dire, la condamnation jusqu'à l'innocence de ses enfans dont il eût voué l'avenir à une triste célébrité. Mais il s'est réservé tous ses droits quant à l'action civile.

La demande en séparation a été admise par le tribunal, qui, sur les conclusions du ministère public, a condamné M^{me} Biard à trois mois de prison dans une maison de correction, pendant que son complice reste impuni. Il a ordonné que les enfans issus du mariage resteraient à la garde du mari, et il a autorisé la mère à les voir deux fois par mois.

À l'automne 1843, Léonie rencontre Victor Hugo et devient sa maîtresse. Il est dit que c'est elle qui le console de la mort de sa fille Léopoldine. Biard tolère cette romance jusqu'à ce qu'elle demande la séparation de corps en avril 1844. François-Auguste la fait alors suivre et surprend les amants en flagrant délit le 5 juillet 1845. Le commissaire laisse partir Hugo, grâce à son statut de pair de France, mais Léonie est arrêtée et emmenée

en prison puis après deux mois, elle est transférée au couvent. Léonie d'Aunet est une pionnière, tant par sa participation à des expédition que par le fait qu'elle ait réussi à imposer ses talents littéraires. Mais elle n'échappe pas au courroux vengeur de son époux trompé.

Cette affaire va être exposée dans les journaux de l'époque. Par exemple cet article *Journal des villes et des campagnes*, 17 août 1845 ⁶²

Après son divorce, BIARD reprend ses voyages et ses peintures exotiques.

Il meurt le 20 juin 1882 à Samois (Seine et Marne) à 83 ans. Dans son acte de décès, on peut lire qu'il s'était remarié à une femme de trente-huit ans sa cadette Flore Giselon (Le

⁶² « *Journal des villes et des campagnes* », *RetroNews*, 17 août 1845, <https://www.retronews.fr/journal/journal-des-villes-et-des-campagnes/17-aout-1845/613/2298847/7>.

mariage date du 9 juillet 1879, il avait 80 ans et son épouse 42 ans)⁶³ (acte de mariage p97 du registre, acte de décès p190).

Au-delà de l'aspect « people et scandale », ce que je trouve notable dans ces éléments biographiques c'est que Biard, grâce à son talent, a changé de classe sociale. Il est devenu artiste, il a voyagé et a fréquenté le milieu cultivé des salons parisiens dans lequel il semble s'être épanoui. De ses mésaventures conjugales, je relève que c'est lui qui par refus du divorce va provoquer l'incarcération de sa femme. On aurait aimé que l'artiste sensible qui avait compris la souffrance de voir sa mère internée, (qu'il l'ait lui-même vécue -c'est une hypothèse- ou parce qu'il l'a transcrit avec finesse dans un tableau) épargne ses propre enfants (Henriette Marie Adélaïde, née le 14 octobre 1840⁹, et Georges né en 1844) d'un tel drame. C'était une époque où les hommes avaient le pouvoir physique de mettre à l'écart les femmes sous prétexte de bonne moralité et de paix des familles.

Les humbles et vertueuses sœurs hospitalières, les aliénées, les vénériennes soumises ou insoumises, les épouses, les mères, étaient sous le regard paternaliste et autoritaire des hommes : médecins, aumôniers, administrateurs, maris, journalistes qui usaient au besoin du pouvoir de leur plumes et signaient les dénonciations, les ordres de soins, d'internement, de contention, de sanction.

⁶³ « GAIA 9 : moteur de recherche - 9.4.9+ », consulté le 29 juin 2022, <http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/rechercheTheme/requeteConstructor/14/4/A/0/0#>.

Conclusion :

J'ai pris beaucoup de plaisir à mener cette enquête amateur pour essayer de comprendre comment des idées s'articulent avec des biographies dans une géographie et une époque. En remontant aux sources de la médicalisation de la folie, mon envie était de prendre du recul, d'ouvrir des angles d'analyse pour comprendre ce qui se joue aujourd'hui au sein des hôpitaux psychiatriques. Savoir qui /quand /pourquoi est énoncée une information est tout aussi important que l'information. Les progrès qu'ont apportés telles ou telles découvertes scientifiques, ne sont pas remis en question par la contextualisation, la mise en perspectives des intuitions, stratégies, négociations, errances, voire mensonges qui ont permis que ces découvertes réussissent à s'imposer.

Les questions restent ouvertes : le journaliste Hure était-il animé par son anticléricalisme ou par son sens de la justice ? Pasquier, le médecin n'avait pas le pouvoir, et le recrutement des patients était orienté mais il affirmait une position éthique : moins de chaînes, moins de statistiques, plus de traitement moral et plus d'hygiène ! Le rôle de l'administrateur diplomate et négociateur, est à l'interface entre l'intérieur de l'Hospice et la sphère politique, comment peut-on imaginer qu'il serve l'hospice si ses préoccupations ne sont que son enrichissement personnel ou sa propre carrière politique ? Et Biard le peintre, transfuge de classe comme on dit maintenant, se cache-t-il derrière les codes de l'art pour livrer un témoignage direct ? Et l'abbé ? était-il aveuglé par son avidité de pouvoir ou par la religion ? Nous sommes en présence de plusieurs niveaux de questionnement avec plusieurs degrés de vérités. Et « *si LA Vérité n'existe pas, tout serait-il permis ?* » questionne le bonze dans le film *Rashômon* ⁶⁴.

J'ai découvert et essayé d'exposer cet immense champ de réflexion qu'est l'héritage caché qui vient des institutions religieuses, qui malgré leurs imperfections portaient l'espoir d'une deuxième chance, d'un refuge quand on était en rupture avec sa famille, sa communauté. Ce travail m'a permis aussi de réaliser qu'on a scientifié l'hôpital au détriment de sa fonction historique d'hospice comme si la fonction d'hospitalité avait été gommée dans le mouvement de laïcisation de l'hôpital. Où sont les malades mentaux aujourd'hui ? Dans la rue, les gares ou en prison, puisqu'il n'y a plus d'hospice.

⁶⁴ Akira Kurosawa, *Rashômon*, Policier, Drame, Mystère (Daiei, 1952).

La crise ne date pas d'hier, la question des financements des soins reste au cœur des débats et est souvent masquée derrière des écrans de polémiques clivantes. De quoi se plaint-on actuellement dans les hôpitaux ? D'avoir trop d'administratifs au pouvoir et pas assez de soignants du fait qu'ils quittent l'hôpital car mal payés et fatigués. Comment trouver des soignants dont la corvéabilité et la soumission équivaldraient à celles des religieuses sur lesquelles la société s'est longtemps appuyée pour accomplir les missions de santé publique ? Au sein des familles ? Comment valoriser le care, la sollicitude dans nos sociétés obsédées par le rendement ?

Ce travail historique cherche à poser des questions éthiques immuables et actuelles en même temps qu'il interroge sur les réseaux d'information et de contrôle en politique de la santé, la question essentielle reste : par qui ou quoi la fonction d'hospice va-t-elle être remplacée ou récupérée si on scotomise la parole des souffrants et que d'autres parlent pour eux ? Faut-il pour autant tenter de pourfendre ceux qui incarnent les nouveaux « Tartuffes », et qui brandissent leurs chiffres ou algorithmes comme des objets sensés incarner la Vérité ? Le chemin ouvert par Bruno Latour est à construire^{65 66}: apprendre chacun à définir nos valeurs et respecter celles des autres, pour développer des nouveaux espaces de diplomatie et de démocratie afin de poser les enjeux d'un choix de société.

⁶⁵ Bruno Latour, « Il ne faut plus qu'une science soit ouverte ou fermée », *Rue Descartes* 41, n° 3 (2003): 66-81.

⁶⁶ « La science a-t-elle toujours raison ? », Radio France, 22 mars 2022, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-chemins-de-la-philosophie/les-chemins-de-la-philosophie-du-mardi-22-mars-2022-8833434>.

BIBLIOGRAPHIE

- Achard-James, Jean-Marie. *Histoire de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon*. L. Perrin, 1834.
- Amador, Risueño d Auteur du texte. *Mémoire sur le calcul des probabilités appliqué à la médecine, lu à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 25 avril 1837, par Risueño d'Amador,...*, 1837. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12687911>.
- Aperçu de la maison d'arrêt de Roanne, à Lyon, suivi de Réflexions sur la prison centrale de St-Joseph, même ville, et d'un léger aperçu sur la maison pénitentiaire de Genève*. Mme Durval et Chambet fils, 1827.
- « ArchinoÃ« - Archives municipales de Lyon ». Consulté le 14 mai 2022. <http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ark:/18811/9fc283dee416689ec9eaff4cec06003#>.
- « Archives AN/2/K/1 aumonières, frères hospitaliers soeurs hospitalières », s. d. archives municipales de Lyon.
- Arveiller, Jacques. « De l'Hygiène publique à l'éducation sanitaire: Un texte de Charles Marc (1829) ». *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* Vol. 39, n° 1 (1 mars 2006): 115-34. <https://doi.org/10.3917/lse.391.0115>.
- Bez, Nicolas. *La ville des aumônes: tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon*. Libr. Chrétienne, 1840.
- Delpal, Bernard, et Olivier Faure, éd. *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles. Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015. <http://books.openedition.org/pur/20376>.
- Desrosières, Alain. *La politique des grands nombres: Histoire de la raison statistique*. La Découverte, 2016.
- Faure, Olivier. « Chapitre II. Les moyens humains : le personnel ». In *Genèse de l'hôpital moderne : Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, 29-42. Hors collection. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2021. <http://books.openedition.org/pul/31088>.
- . « Chapitre IV. Un hôpital « extraordinaire » : L'Antiquaille de Lyon de 1803 à 1845 ». In *Aux marges de la médecine : Santé et souci de soi, France (xixe siècle)*, 99-138. Corps et âmes. Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence, 2021. <http://books.openedition.org/pup/27475>.
- . « Chapitre VI. L'hôpital au quotidien : des désordres permanents ». In *Genèse de l'hôpital moderne : Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, 103-16. Hors collection. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2021. <http://books.openedition.org/pul/31123>.
- . « Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés ». *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, n° 19 (31 décembre 2012): 7-17.
- Fiorino, Vinzia. « Les racines religieuses du système asilaire et de la construction des catégories pathologiques : le cas de l'asile d'aliénés de Rome "Santa Maria della Pietà" ». In *Religion et enfermements : XVIIe-XXe siècles*, édité par Bernard Delpal et Olivier Faure, 173-87. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015. <http://books.openedition.org/pur/20396>.
- « GAIA 9 : moteur de recherche - 9.4.9+ ». Consulté le 29 juin 2022. <http://archives-en-ligne.seine-et-marne.fr/mdr/index.php/rechercheTheme/requeteConstructor/14/4/A/0/0#>.
- « Gazette nationale ou le Moniteur universel ». *RetroNews*, 19 novembre 1826. <https://www.retronews.fr/journal/gazette-nationale-ou-le-moniteur-universel/19-novembre-1826/149/1333731/2>.

- Histoire de la ville de Lyon*. Louis Perrin, 1851.
- Huré. *Revue et critique sur l'Hôtel-Dieu, la Charité, l'Antiquaille et autres établissements du même genre existant à Lyon*. Ayné, 1829.
- Huré (jeune.). *Le zoophile, ou Le défenseur des animaux: recueil d'histoires et faits anecdotiques. Précédé d'une notice sur les séances de la Société protectrice des animaux*. Chez tous les libraires et l'auteur, 1855.
- « Journal des villes et des campagnes ». *RetroNews*, 17 août 1845.
<https://www.retronews.fr/journal/journal-des-villes-et-des-campagnes/17-aout-1845/613/2298847/7>.
- « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône ». *RetroNews*, 20 septembre 1826. <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/20-septembre-1826/1973/4262467/2>.
- « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône ». *RetroNews*, 23 novembre 1827. <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/23-novembre-1827/1973/4262967/1>.
- « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône ». *RetroNews*, 14 août 1829.
- « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône ». *RetroNews*, 9 janvier 1831. <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/9-janvier-1831/1973/4263527/2>.
- « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône ». *RetroNews*, 15 décembre 1833. <https://www.retronews.fr/journal/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone/15-decembre-1833/1973/4264613/2>.
- RetroNews - Le site de presse de la BnF. « Journal du commerce de la ville de Lyon et du département du Rhône », 10 octobre 2019. <https://www.retronews.fr/titre-de-presse/journal-du-commerce-de-la-ville-de-lyon-et-du-departement-du-rhone>.
- Jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon: et décisions remarquables des tribunaux du ressort ; rédigé successivement*. Rusand [puis] Mougin-Rusand, 1826.
- Jusseume, Anne. « De la disgrâce à la grâce ». *Hypotheses* 17, n° 1 (2014): 255-66.
- Kurosawa, Akira. *Rashômon*. Policier, Drame, Mystère. Daiei, 1952.
- Radio France. « La science a-t-elle toujours raison ? », 22 mars 2022.
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-chemins-de-la-philosophie/les-chemins-de-la-philosophie-du-mardi-22-mars-2022-8833434>.
- Lafaye, Caroline Guibet. « For a topology of psychiatrists ». *L'information psychiatrique* 92, n° 6 (26 juillet 2016): 453-65.
- Lalouette, Jacqueline. « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires ». *Mots. Les langages du politique* 27, n° 1 (1991): 23-39.
<https://doi.org/10.3406/mots.1991.1605>.
- « L'antiquaille de Lyon Histoire d'un hôpital - relié - René Mornex, Bernard Ducouret, Olivier Faure - Achat Livre | fnac ». Consulté le 13 février 2022.
<https://livre.fnac.com/a1512688/Rene-Mornex-L-antiquaille-de-Lyon>.
- « L'Atelier numérique de l'Histoire | Episodes ». Consulté le 17 mai 2022. <http://atelier-histoire.ens-lyon.fr/AtelierHistoire/episodes/view/48>.
- Latour, Bruno. « Il ne faut plus qu'une science soit ouverte ou fermée ». *Rue Descartes* 41, n° 3 (2003): 66-81.
- « Le Temps ». *RetroNews*, 30 avril 1833. <https://www.retronews.fr/journal/le-temps-1829-1842/30-avril-1833/1205/3601361/2>.

- « Lyon, ville ouvrière rebelle ». Consulté le 25 mai 2022. <https://www.commune1871.org/la-commune-de-paris/histoire-de-la-commune/dossier-thematique/les-communes-en-province/599-lyon-ville-ouvriere-rebelle>.
- lyonnaises, histoires. « MEDECINE/Les sœurs des Hospices civils de Lyon ». Billet. *Histoires lyonnaises* (blog). Consulté le 25 mai 2022. <https://lyonnais.hypotheses.org/5836>.
- « Maîtres anciens & du XIXe siècle | Vente n°4126 | Lot n°124 | Artcurial ». Consulté le 17 mai 2022. <https://www.artcurial.com/fr/lot-francois-auguste-biard-lyon-1799-fontainebleau-1882-lhopital-des-fous-lyon-huile-sur-toile-4126>.
- Martin, Jean-Baptiste (1864-1922) Auteur du texte. *Histoire des églises et chapelles de Lyon. Tome 2 / J.-B. Martin,...* ; publiée avec la collaboration de MM. J. Armand-Caillat, L. Bégule, J. Beyssac, Dr J. Birot, A. Bleton, R. Cox, F. Desvernay, etc... ; introduction par Mgr Dadolle,... et M. l'abbé J.-B. Vanel,..., 1908. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6149683p>.
- Pasquier, R. (Dr) Auteur du texte. *Essai sur les distributions et le mode d'organisation d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades ; précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier 1830 / par R. Pasquier,...*, 1835. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5707786s>.
- . *Notes statistiques et médicales sur la division des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, par R. Pasquier,...*, 1830. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56201700>.
- texte, Huré (jeune) Auteur du. *Notice biographique sur M. Singier, ancien directeur des théâtres de Lyon et de Feydeau... par M. Huré jeune... - Discours de M. Samson, prononcé sur la tombe de M. Singier le 3 octobre 1847, 1847.* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5787677p>.
- Thai, Mathieu. « Petites histoires de Lyon : Octobre 1826, des spectateurs arrêtés au théâtre des Célestins ». Lyon Capitale, 4 octobre 2020. <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/petites-histoires-de-lyon-octobre-1826-des-spectateurs-arretes-au-theatre-des-celestins>.

*Un grand merci pour leurs encouragements,
leurs conseils et leur relecture attentive
à Béatrice, Jacques, Chantal et Marc*

Un article du « Journal du commerce de la ville de Lyon » du 9 janvier 1831 exposant des plaintes reçues par le journal à l'encontre de l'aumônier de l'hospice de l'Antiquaille à Lyon a conduit l'auteur de ce travail à mener une enquête historique. Les productions de cinq témoins (livre, rapport, tableaux) sont décortiquées tour à tour : - Le livre pamphlétaire du journaliste HURE Jeune,- pour approcher la personne de l'aumônier LAFFAY , un ouvrage de l'abbé BEZ,- le médecin Dr PASQUIER qui a rédigé des rapports concernant le fonctionnement du service des aliénés,- l'administrateur ACHARD JAMES et son livre intitulé « Histoire de l'Antiquaille » qui est une sorte de rapport moral, - et l'artiste François Auguste BIARD qui a peint une scène qui se joue à l'intérieure de la cour des folles. Hure qui dénonce les abus de l'abbé, était-il animé par son anticléricalisme ou par son sens de la justice ? L'abbé était-il trop zélé, débordé par son avidité de pouvoir ou par la religion ? Quel est le positionnement éthique du médecin qui questionne la folie comme une maladie ? Et l'administrateur pourquoi et comment éclaire-t-il et justifie-t-il les malversations du conseil d'administration précédent ? Pourquoi, le peintre, qui fait vivre dans son tableau toutes ces problématiques dans les corps et les visages des personnages qu'il met en scène, semble-t-il le témoin le plus concerné ?

Ces différents points de vue permettent une mise en relief du fonctionnement de l'hospice, lieu de cristallisation des enjeux sociétaux. Se dessinent les intrications entre les grands mouvements politiques du XIXe siècle, la laïcisation des institutions, la médicalisation de la folie, la naissance de la médecine hygiéniste, la démocratisation du pouvoir, et la mainmise du patriarcat. Ce travail historique pose des questions éthiques immuables et actuelles en même temps qu'il interroge sur les réseaux d'information et de contrôle en politique de la santé, tout en ramenant à l'essentiel : par qui ou quoi la fonction d'hospice va-t-elle être remplacée ou récupérée si on scotomise la parole des souffrants, si on ne reconnaît pas la valeur du travail des soignants ?